

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Septembre 2022 - N°273

INTERVIEW YAËL BRAUN-PIVET

PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



« LES FRANÇAIS NOUS ONT ÉLUS POUR DÉBATTRE, PAS POUR SE BATTRE ! »

DOSSIERS

Cancer

Zone à faibles émissions mobilité

Retraites

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections



Devenons l'énergie qui change tout.

LA SOLIDARITÉ EST LA PLUS BELLE DES ENERGIES.

Être solidaire, c'est aussi lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi EDF met fin toute l'année aux coupures d'électricité en cas d'impayés de ses clients particuliers*.



RCS PARIS 522 031 317

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

* EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant, en dehors de la période de trêve hivernale, la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA, sauf impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement.

Éditeur

François-Xavier d'Aillères
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

REDACTION

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

John Levers
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Le temps du Parlement

Attendue, scrutée, commentée... Cette année, la rentrée parlementaire se fait sous les feux de l'actualité. C'est le résultat du vote des Français qui ont élu une Assemblée nationale sans majorité absolue et au sein de laquelle tous les grands courants politiques du pays disposent d'un groupe politique. Avec une telle Assemblée, le début de la législature en juillet l'a montré, chaque séance, chaque débat, voit se confronter des idées et des projets à travers lesquels tous électeurs peuvent se sentir représentés. Et aucun vote, sur un article, sur un amendement, sur un texte, n'est joué d'avance. C'est une chance et une responsabilité.

Une chance, car le fonctionnement institutionnel et politique qui a prévalu ces vingt dernières années était à bout de souffle. Depuis le passage du septennat au quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, chaque président de la République avait obtenu une majorité absolue pour la durée de son mandat. Résultat, le Palais Bourbon avait fini par être considéré comme une Chambre d'enregistrement. La configuration actuelle, plus inconfortable pour l'exécutif sans pour autant rendre la France ingouvernable, est salvatrice. Ne disposant que d'une majorité relative, qui plus est moins monolithique et plus émancipée que lors de la précédente législature, le Gouvernement doit être plus à l'écoute des députés qui le soutiennent et s'efforcer de bâtir des compromis avec les oppositions à l'Assemblée et au Sénat. Une relation plus équilibrée entre les pouvoirs exécutif et législatif qui revalorise le travail du Parlement.

Cette chance est aussi une responsabilité. A l'heure des choix sur des sujets aussi différents et fondamentaux que le dérèglement climatique, le pouvoir d'achat, les retraites, la fin de vie, l'enjeu est de montrer aux Français que le message qu'ils ont envoyé dans les urnes en refusant une majorité absolue à Emmanuel Macron, sans pour autant contraindre le chef de l'État à une cohabitation, a été compris. Si les réflexes partisans et la facilité l'emportent - stratégie du blocage d'un côté, tentation du passage en force de l'autre - le risque est de désespérer les électeurs au bénéfice de l'abstention. La session parlementaire qui s'ouvre sera tout sauf un long fleuve tranquille. Mais c'est l'occasion pour l'Assemblée nationale et le Sénat de légiférer moins et mieux, au plus près des préoccupations des Français et en s'ouvrant davantage aux débats qui traversent la société, pour que le Parlement redevienne le cœur battant de la démocratie. ●



Ludovic Fau

Rédacteur en chef de LCP et président de l'Association des journalistes parlementaires

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France en 2022



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

OFFERT :

**Affiche du nouveau
Gouvernement**
(paru en juillet 2022)



REV22

Je commande Le Trombinoscope 2022/2023 (parutions sept. et déc. 2022) et choisis la formule suivante :

- ☐ le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

CVV (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr
www.trombinoscope.com

BON DE COMMANDE

Sommaire

Septembre 2022

4

Interview

Yaël Braun-Pivet

Présidente de
l'Assemblée nationale

« Les Français nous ont
élus pour débattre, pas
pour se battre ! »



6 Cancer : la crise sanitaire devrait laisser des traces

7 Regarder vers l'avenir avec une confiance raisonnable.

Catherine DEROCHE

8 Nous devons relever le défi de la prévention !

Michel LAUZZANA

10 Contre le cancer, la stratégie doit être multiple : sur l'attractivité des métiers de santé, l'innovation des traitements et la prévention. *Véronique GUILLOTIN*

11 Accompagner les parents d'enfant malade : de la réaction publique à l'action politique. *Alexandra BORCHIO FONTIMP*

12 Information et prévention : des leviers très efficaces à ne pas oublier dans la lutte contre les cancers. *Claire PITOLLAT*

14 Lutte contre le cancer : même si cela ne fait pas tout, le soutien à l'innovation est indispensable.

Annie DELMONT-KOROPOULIS

15 L'Union européenne, échelon indispensable dans la lutte contre le cancer. *Véronique TRILLET-LENOIR*

16 L'Union européenne s'attaque au cancer !

Nathalie COLIN-OESTERLÉ

17 ZFE-m

18 Les ZFE ne doivent pas relever de l'écologie anti-sociale.

Jean-Luc MOUDENC

20 Plus de mobilité et moins de pollution ! *Martine VASSAL*

21 La transition écologique ne doit pas se faire aux dépens des plus défavorisés. *Jean-François LONGEOT*

22 ZFE-m : l'Assemblée nationale se penche sur les mesures d'accompagnement. *Bruno MILLIENNE*

23 L'urgence, c'est de repenser l'aménagement de notre pays, pas de mettre en place des ZFE ! *Jérôme BASCHER*

24 Pour une écologie réaliste, il faut des ZFE viables et acceptables. *Philippe TABAROT*

25 Pour une meilleure prise en compte de la logistique urbaine dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Christine HERZOG

27 Voitures de collection : l'angle mort des ZFE.

Jean-Pierre MOGA

28 Réforme des retraites : un passage en force dès cet automne ?

29 De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et notre modèle social est sauvé. *René-Paul SAVARY*

30 Pour un système universel de retraite juste et pérenne !

Guillaume GOUFFIER-CHA

31 Travailler plus longtemps et réformer les retraites sont inéluctables. *Stéphane VIRY*

33 Missions, Nominations, Élections

34 Présidence de la République, Gouvernement

44 Parlement

47 Corps d'État, AAI

48 Partis politiques

50 C.O.M, Conseils régionaux et départementaux

52 Communes, préfecture de police de Paris

53 Préfectures

65 Autres mouvements

YAËL BRAUN-PIVET

Présidente de l'Assemblée nationale

« Les Français nous ont élus pour débattre, pas pour se battre ! »

Pour la première fois, c'est une femme qui préside l'hémicycle... Un hémicycle qui n'a jamais été aussi divisé, avec une majorité qui n'a jamais été aussi relative sous la Ve République. Ce qui a tout l'air de la stimuler !

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Les débats houleux des premiers examens des projets de loi de cette législature ont montré que le climat apaisé que vous souhaitiez au moment de votre élection n'est pas gagné. Des débats apaisés, est-ce bien réalisable ?

Je ne partage pas votre constat. Quand l'hémicycle vit, c'est la démocratie qui vit ! Le propre de l'hémicycle n'est pas d'abriter des personnes d'accord entre elles. Ce que j'observe depuis le Perchoir, c'est que les parlementaires sont au travail, dans l'hémicycle comme en commissions, que les consensus se construisent et que les textes sont votés – avec certaines mesures à l'unanimité, comme la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) dans le projet de loi pouvoir d'achat par exemple. Tout ceci, dans l'intérêt des Français. C'est ma seule et unique préoccupation.

Une Assemblée sans majorité absolue n'est finalement pas pour vous déplaire, n'est-ce pas ?

Je ne souhaite pas d'une Assemblée nationale trop lisse, je l'ai déjà dit et je le pense ! Les Français ont souhaité élire Emmanuel Macron, ils ont aussi élu une Assemblée qui leur ressemble : elle est diverse et vivante. Dans un contexte de majorité relative, la concertation devient indispensable. C'est ce que les Français voulaient, j'en suis convaincue. Plus personne sur notre territoire peut dire que ses idées politiques ne sont pas représentées.

Dans l'espoir notamment de dégager des consensus, vous voudriez que le gouvernement accepte de coconstruire avec les députés, et d'une manière plus générale avec les parlementaires, les textes qu'il compte leur soumettre...

Oui. J'ai proposé une nouvelle méthode de travail à la Première ministre entre le gouvernement et le Parlement pour plus de dialogue et de concertation en amont des

textes, présenter des projets concis et valoriser les initiatives transpartisanes. Il est indispensable de laisser aux parlementaires le temps de travailler les textes pour aboutir à des consensus.

Avez-vous eu l'occasion d'en parler avec Gérard Larcher ?

Bien sûr ! J'ai échangé avec mon homologue du Sénat qui a également fait des propositions à l'exécutif sur la méthode. Mon objectif, c'est d'avancer au service des citoyens qui comptent sur nous.

Il semblerait en tout cas que vous ayez été entendue - les « Dialogues de Bercy » lancés par Gabriel Attal et qui invitent tous les parlementaires des commissions des Finances à travailler sur le Budget 2023, cela ressemble à cette idée, non ?

Exactement. La mission flash transpartisane sur les superprofits ou l'absence de session extraordinaire en sep-

tembre pour permettre aux députés de travailler en amont des textes en sont des illustrations concrètes.



La réforme des retraites est « une réforme nécessaire qui, quoi qu'il en soit, nécessite du dialogue et de la concertation avant tout débat parlementaire »

Sur ce texte qui doit notamment entériner la poursuite du bouclier tarifaire, croyez-vous vraiment qu'un terrain d'entente soit possible ?

Un consensus, ça se construit ! Je crois au dialogue, il a fait ses preuves cet été, il fera de nouveau ses preuves. Sur chaque projet, le compromis doit se rechercher.

Indemnisation des chômeurs, développement des énergies renouvelables, budget très renforcé pour Beauvau, amélioration de la justice du quotidien, immigration... À l'issue de son séminaire de rentrée fin août, le gouvernement a donné un bref aperçu des réformes à venir. Qu'en est-il de la réforme des retraites ?

Comme vous le savez, le calendrier du gouvernement appartient... au gouvernement. Sur les retraites, chacun de nous est concerné. Ce sujet fait débat dans la société, au repas de famille comme dans la vie politique. C'est une réforme nécessaire qui, quoi qu'il en soit, nécessite du dialogue et de la concertation avant tout débat parlementaire.

Avant de rejoindre Emmanuel Macron en 2017, vous n'avez pas caché que vous aviez toujours voté PS. Pensez-vous que des élus socialistes aujourd'hui regroupés au sein de la Nupes soient prêts à soutenir la majorité présidentielle ?

Je me suis engagée auprès d'Emmanuel Macron pour renouveler la vie politique, son appel à dépasser les clivages et à rassembler les bonnes énergies au service du pays a résonné en moi. En tant que Présidente de l'Assemblée, je veux que chaque groupe politique puisse exprimer dans l'hémicycle ses accords comme ses désaccords. Nous avons d'ores et déjà trouvé, cet été, des accords avec la gauche sur certaines mesures.

Du côté de LFI, par exemple, on s'attend à une opposition systématique de principe, et à entendre les commentaires, le gouvernement aurait de toute façon plus à gagner côté LR. Qu'en pensez-vous ?

A chacun de faire preuve de responsabilité. Les discussions et les consensus doivent se faire avec tous les groupes représentés à l'Assemblée. Je n'ai pas, à la place qui est la mienne, à faire le tri entre le vote des Français et, donc, entre leurs députés.

Les Républicains doivent se trouver un nouveau chef d'ici décembre, il en sera peut-être de même au PS qui doit lui aussi organiser son congrès d'ici la fin 2022 ou tout début 2023. Ces échéances ne risquent-elles pas d'anéantir tout espoir d'alliances dans un premier temps ?

Je fais confiance aux parlementaires pour exercer leur mandat en responsabilité sans s'astreindre à des postures, peu importe les échéances politiques à venir. Elles n'empêchent pas les discussions concrètes pour les Français.

Et si le gouvernement ne réussissait pas à passer ses réformes ?

Je ne vois pas l'ombre d'un blocage mais – au contraire – une Assemblée au travail ! J'observe que les textes sont votés et que les discussions se tiennent, c'est heureux d'avoir un hémicycle vivace et qui débat, c'est l'essence même de la politique.

Jean-Luc Mélenchon semble persuadé qu'il y aura une dissolution...

Les propos de Jean-Luc Mélenchon lui appartiennent. Je ne comprends pas que l'on promette une « bataille générale » aux Français qui ont voté, lors de la présidentielle et des législatives. C'est la moindre des choses, en démocratie, que de reconnaître et

de respecter ce vote. Les citoyens se sont exprimés dans les urnes et ont voulu une Assemblée dans laquelle aucun groupe n'a la majorité absolue, ils voulaient nous contraindre à la concertation et au consensus. J'en suis vraiment convaincue ! Les Français nous ont élus pour débattre, pas pour se battre !

Elisabeth Borne à Matignon, vous au perchoir du Palais Bourbon, la France n'avait jamais connu pareille situation. Est-ce que c'est quelque chose qui compte pour vous ?

Evidemment ! Cela compte beaucoup pour moi de devenir la première femme à présider cette Assemblée et, plus largement, je pense que ça compte pour toutes les femmes. C'est l'aboutissement d'un parcours, d'une expérience politique – après 5 ans à la tête de la commission des Lois. C'est une belle continuité. Le plus touchant reste de recevoir des mots de citoyens, souvent des papas qui me disent être touchés de pouvoir dire à leur fille : « Regarde, c'est possible ! ». Ce chemin pour l'égalité, nous l'avons construit dès 2017 en permettant à l'Assemblée nationale de se féminiser. Il se poursuit et je suis très heureuse d'y apporter ma pierre. J'ai conscience d'ouvrir une porte au Perchoir, de briser un plafond, tout en ayant



« Ce chemin pour l'égalité, nous l'avons construit dès 2017 en permettant à l'Assemblée nationale de se féminiser. »

la responsabilité de ne pas la voir se refermer derrière moi. Je suis une fervente partisane de la sororité !

Cependant, il y a encore des étapes à franchir, dans les grandes entreprises comme dans les grandes institutions (Conseil Constitutionnel, Cour des Comptes, Conseil d'Etat...)

Certains prédisent déjà que vous pourriez compter en 2027, dans la succession à Emmanuel Macron. Comment réagissez-vous à cette petite musique que l'on commence à entendre ?

Ce qui m'intéresse, c'est aujourd'hui, c'est ce que je peux faire pour améliorer concrètement la vie des Français. Je ne me lève pas le matin en pensant au poste d'après, je pense plutôt à comment renouer le lien de confiance entre les citoyens et ceux qui les représentent. Je suis convaincue que si nous sommes tous pleinement investis dans notre rôle de parlementaire, nous pourrions contribuer à rétablir cette confiance. Plus ils sentiront que l'on est utile et sincère dans le mandat que l'on exerce à l'instant T et plus ils se rendront de nouveau aux urnes ! C'est cela, ma mission. ●

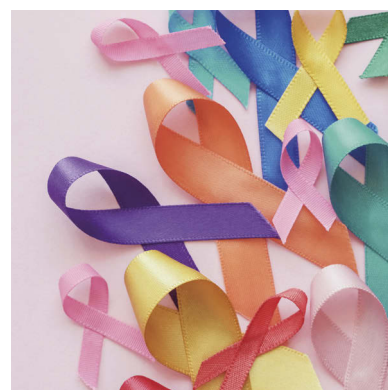
S
E
N
T
I
N
E
N
C
E

CANCER : LA CRISE SANITAIRE DEVRAIT LAISSER DES TRACES

Baïsse des dépistages, retards de diagnostic, soins reportés... Quel est l'impact de la pandémie Covid sur les malades du cancer ? Les pertes de chances subies par les patients sont difficiles à analyser, les recherches toujours en cours, et les incidences réelles à déterminer. Cependant, il y a de quoi être pessimiste après la sortie des premières études sur le sujet. Des scientifiques de l'Inserm, de l'Université de Montpellier et de l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM) ont par exemple étudié les conséquences du premier confinement de 2020 sur la prise en charge en France du cancer colorectal, qui fait partie des cancers les plus courants avec celui du sein, de la prostate et des poumons, et, leur constat rendu public en septembre 2021 est sans appel : le confinement a eu « un impact délétère sur la sévérité du cancer colorectal métastatique ». L'an passé, un retour à la normale a certes commencé à s'opérer, mais les soins contre le cancer – dépistage et traitement – restaient encore perturbés de 5 à 50 % dans tous les pays déclarants lors du dernier trimestre 2021, selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les bouleversements engendrés dans nos modes de vie n'ont sans doute rien arrangé. Si les facteurs de risque sont multiples, notamment génétiques, parmi eux, il en existe bien aussi liés à notre manière de vivre (avec plus ou moins d'activité physique), nos habitudes alimentaires et à l'environnement d'une manière générale. 25 à 30 % des cancers seraient ainsi imputables aux comportements individuels (tabagisme, alcool), mais certains risques sont potentiellement subis (tabagisme passif), et certains cancers pourraient donc être évités. Un récent rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) vient de démontrer le lien entre la présence des nitrites dans la charcuterie et l'apparition du cancer du côlon... Faudrait-il interdire toute consommation de charcuterie ou simplement l'usage des nitrites ? Le travail de prévention paraît en tout cas immense pour cette maladie qui représente l'une des principales causes de mortalité dans le monde, avec près de 10 millions de décès en 2020, dont quelque 160 000 en France.

Dans notre pays, c'est d'ailleurs la première cause de décès chez l'homme, la deuxième chez la femme. Et son incidence devrait continuer à fortement augmenter dans les prochaines années en raison d'une part du vieillissement de la population, et d'autre part de l'amélioration des diagnostics. Il reste tout de même une bonne nouvelle à noter : le taux de mortalité lié aux cancers est en constante diminution depuis 25 ans, alors que les espoirs en matière thérapeutique, notamment en ce moment avec la technologie ARN messager (ARNm), largement utilisée par les vaccins anti-Covid, sont sans cesse renouvelés.



Stéphanie Fontaine

REGARDER VERS L'AVENIR AVEC UNE CONFIANCE RAISONNABLE

Catherine DEROCHE

- Sénatrice LR de Maine-et-Loire
- Présidente de la commission des Affaires sociales du Sénat
- Membre du conseil d'administration de l'Institut national du cancer



À la suite des premières rencontres européennes de l'Institut national du cancer (INCa), organisées en février dernier à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, l'actuelle présidence tchèque travaille au lancement du plan européen de lutte contre le cancer, et devrait conduire à de premières recommandations en matière de dépistage d'ici décembre. Au niveau national, il faut saluer la réactivité à l'étude de l'Anses et le lancement du plan d'action visant à réduire les nitrites, complément utile à l'ambitieuse stratégie décennale 2021-2030.

Si les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur la lutte contre le cancer se présentent sous forme d'un préoccupant retard qui fera sentir ses effets pendant plusieurs années, il faut regarder vers l'avenir avec une confiance raisonnable.

Certes, le nombre de nouveaux cas de cancer a chuté d'un quart en 2020, en raison des 93 000 diagnostics de moins. Le taux de participation au programme de dépistage organisé du cancer du sein a par exemple baissé de dix points, en passant de 52 % à 42 %. Encore ces moyennes cachent-elles une situation plus inquiétante en Seine-Saint-Denis, en zone rurale et dans les outre-mer, car les retards s'ajoutent à des inégalités préexistantes de dépistage et d'accès aux soins – que perçoivent bien sept Français sur dix, d'après l'observatoire cancer - institut Curie.

Mais il n'a besoin que de feuilleter l'actualité des derniers mois pour rehausser ce tableau d'une touche d'optimisme car, sur le plan de la connaissance d'abord, les progrès sont rapides et significatifs. Début septembre, une équipe britannique détaillait le mécanisme par lequel des microparticules provoquent 14 % de l'ensemble des morts par cancer du poumon. Fin août, le Lancet publiait une étude estimant à 45 % la part des cancers dans le monde attribuable à des facteurs de risque mesurables, et appelait donc à davantage de prévention ciblée. En juillet, l'étude de l'Anses sur le lien entre



Au sénat, « un groupe de travail ad hoc se penchera dès cet automne sur les données de santé, cet enjeu fondamental pour la bonne conduite des programmes de dépistage organisé des cancers les plus répandus et, plus largement, le soutien à la recherche et la protection des patients »

la présence de nitrites dans la charcuterie et le cancer faisait grand bruit. En juin enfin – mais on pourrait allonger cette liste en remontant davantage dans le temps –, la science française recevait à Chicago les honneurs de l'association américaine d'oncologie clinique en la personne du professeur Etienne Brain, de l'institut Curie, pour ses travaux sur la prise en charge des patients âgés.

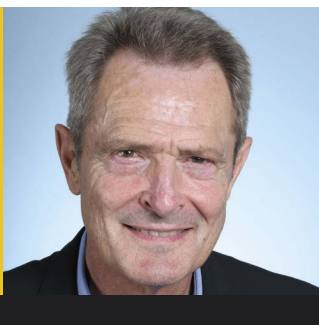
La réactivité des pouvoirs publics est un autre motif de rassurance.

Le Sénat prend toute sa part dans cette action, en étant force de proposition et en contrôlant la bonne mise en œuvre des engagements gouvernementaux. Le groupe d'études cancer, présidé par la sénatrice Annie Delmont-Koropoulis, poursuivra dans les mois à venir ses travaux de suivi des innovations scientifiques, notamment sur le lien entre cancer et environnement ou sur certains types de cancers, tel le glioblastome, ainsi que sur l'évaluation des mécanismes de financement des innovations prometteuses. Ses travaux nourrissent ceux de la commission des affaires sociales : après avoir défendu dans la proposition de loi sur l'innovation en santé, en février dernier, de nombreuses améliorations, un groupe de travail ad hoc se penchera dès cet automne sur les données de santé, cet enjeu fondamental pour la bonne conduite des programmes de dépistage organisé des cancers les plus répandus et, plus largement, le soutien à la recherche et la protection des patients. ●

NOUS DEVONS RELEVER LE DÉFI DE LA PRÉVENTION !

Michel LAUZZANA

- Député Renaissance de Lot-et-Garonne
- Membre de la commission des Finances



A l'occasion de la journée mondiale contre le cancer et des 8^{ème} Rencontres de l'Institut national du cancer (INCa) le jeudi 4 février 2021, le président de la République a dévoilé la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, stratégie composée de quatre grands axes : améliorer la prévention, limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie, lutter contre les cancers de mauvais pronostic et s'assurer que les progrès bénéficient à tous. Parmi ces grands axes, l'un attire aujourd'hui mon attention, celui de l'amélioration de la prévention.

Les objectifs sont clairs : « réduire de 60 000 par an le nombre de cancers évitables à horizon 2040 (aujourd'hui le nombre est estimé à environ 153 000 par an) et dépister un million de personnes en plus par an à partir de 2025 (9 millions de dépistages sont réalisés chaque année) ». Ces objectifs sont ambitieux, le défi est immense.

La crise sanitaire a laissé des traces : les centres de dépistages enregistrent une baisse de fréquentation importante lors du premier semestre de l'année 2022. C'est le cas dans mon département du Lot-et-Garonne où seulement un tiers des habitants vont se faire dépister régulièrement. Pourtant la première bataille dans la lutte contre les cancers est celle de la prévention. Déceler la maladie à un stade précoce permet de mieux soigner et d'avoir un meilleur taux de guérison.

Pour enrayer la dynamique négative engagée à la suite de la crise sanitaire, la stratégie décennale 2021-2030, mise en place par le Gouvernement en coordination avec les acteurs du cancer, met l'accent sur la nécessité d'amplifier les actions de prévention et la simplification de l'accès au dépistage. En 2021, par exemple, l'INCa a expérimenté une nouvelle stratégie du « aller vers » pour le dépistage du cancer colorectal en envoyant directement un kit de dépistage par voie postale pour permettre aux individus d'accéder plus facilement au kit. Nous devons encourager l'expérimentation

de dispositifs nouveaux tout en poursuivant le travail de communication et de sensibilisation auprès des populations ciblées.

Pour poursuivre ces objectifs, l'État s'engage, de façon inédite, avec une enveloppe de 1,74 milliard d'euros pour les années 2021-2025, soit une augmentation de près de 20 % par rapport au précédent Plan cancer 2014-2019. Cette enveloppe s'ajoute à l'engagement financier européen annoncé précédemment par la Commission européenne. Mais il nous faut aller plus loin : en simplifiant l'accès aux dépistages ; en soutenant massivement la recherche en prévention ; en intensifiant l'information et la sensibilisation ; en luttant contre les fake news sur les réseaux sociaux ; en adaptant les dispositifs aux disparités territoriales ; en identifiant les environnements à risque ; en informant sur les risques du tabagisme et de l'alcool ; en développant des dispositifs innovants de sensibilisation.

« La crise sanitaire a laissé des traces : les centres de dépistages enregistrent une baisse de fréquentation importante lors du premier semestre de l'année 2022 »

Ainsi, aux côtés du ministre de la Santé et de la prévention, de l'ensemble des partenaires, institutionnels et associatifs, professionnels de la santé et de la recherche, patients et usagers, aux niveaux national et local, mobilisons-nous ensemble pour relever le défi de la prévention et du dépistage des cancers. ●



Combattre les pertes de chance par une attention spécifique à la continuité des actions de lutte contre les cancers en période de crise

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a été un profond bouleversement pour chacun d'entre nous et une épreuve particulière pour les patients atteints de cancer. Durant cette crise, l'Institut national du cancer s'est mobilisé pour apporter son expertise, aider et accompagner les patients, les professionnels de santé, les chercheurs.

La continuité des soins des patients atteints de cancer fait l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs de santé et la crise sanitaire n'a fait que renforcer cette préoccupation. Elle a souligné un enjeu organisationnel central : éviter les pertes de chance dans un contexte épidémique appelant une mobilisation des soignants et des ressources matérielles inédits.

La filière oncologie a fait la preuve de sa très grande adaptabilité. S'appuyant sur une structuration robuste, elle a développé des capacités d'innovations organisationnelles porteuses d'efficacité et d'une meilleure coordination de l'organisation des parcours de soins.

Comme la mise en place de coopérations inter-établissements public/privé ou l'adaptation des stratégies thérapeutiques, sous l'égide de l'Institut national du cancer qui présidait un comité de crise national.

Toute la filière a été mobilisée du niveau national aux établissements pour éviter les pertes de chance. Il est encore tôt pour connaître, de manière sûre, l'impact de la crise sur la mortalité par cancers qui aura aussi été marquée par le renoncement aux soins de patients craignant d'être infectés par la COVID.

Fort de ces enseignements, l'Institut a proposé d'intégrer, dans la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 dont il assure la mise en œuvre, 10 actions dédiées à la lutte contre les cancers en période de crise. Chacune d'entre-elles, directement liée à une étape du parcours de soins de nos concitoyens, a pour objectif de combattre les pertes de chance et assurer la continuité des actions dans le champ de la cancérologie en cas de crise. Ces actions apportent des réponses graduées qui s'adapteront à l'ampleur et à la nature de celle-ci.

Accompagner les professionnels de santé en produisant des recommandations concertées, assurer la poursuite des dépistages des cancers et garantir l'accès à des diagnostics rapides, adapter les réunions de concertation pluridisciplinaires -organe central dans la prise en soin des patients-, garantir l'accès aux thérapies pertinentes dans des délais adaptés ou permettre la poursuite des essais cliniques, ces exemples montrent la volonté de l'Institut, et de l'ensemble de la filière, d'offrir à chacun le même niveau de sécurité et de qualité des soins que celui dispensé hors crise sanitaire. L'Institut national du cancer y sera particulièrement attentif.



Pr Norbert Ifrah,
président de l'Institut
national du cancer



Thierry Breton,
directeur général
de l'Institut national
du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

CONTRE LE CANCER, LA STRATÉGIE DOIT ÊTRE MULTIPLE : SUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE SANTÉ, L'INNOVATION DES TRAITEMENTS ET LA PRÉVENTION

Véronique GUILLOTIN

- Sénatrice RDSE de Meurthe-et-Moselle
- Vice-présidente de la commission des Affaires sociales
- Membre du CA de l'Agence nationale de santé publique
- Conseillère régionale du Grand Est



Première cause de mortalité chez l'homme en France, deuxième chez la femme, le cancer est un défi constant pour nos politiques de santé publique. Dommage collatéral de l'épidémie de Covid-19, le dépistage des cancers a connu une forte baisse en 2020, les confinements successifs ayant eu un impact délétère sur la prévention des maladies dans notre pays.

Si les dépistages ont repris en 2021, notre système de soins doit faire face à un manque de manipulateurs radio, qui met à mal toute la stratégie de prévention et de traitement du cancer. Sans les manipulateurs, ce sont des diagnostics et des traitements qui tardent à se faire, et donc des pertes de chances pour les patients. Le nombre de manipulateurs formés a déjà augmenté, mais il ne suffira pas à combler la pénurie. Comme pour l'ensemble des professions de santé, médicales ou paramédicales, les efforts doivent être poursuivis pour accroître l'attractivité des métiers et stopper l'hémorragie des démissions en chaîne.

Un espoir demeure toutefois pour les malades : celui de la médecine personnalisée. L'innovation a permis de développer des moyens de dépistage et de traitement ciblés, adaptés à la situation de chaque patient. Là encore, les efforts doivent être poursuivis pour améliorer l'accessibilité de chacun à ces innovations. J'ai eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises la nécessaire réforme du Référentiel des actes innovants hors nomenclature (RIHN). Créé en 2015 pour permettre une prise en charge temporaire et dérogatoire des actes innovants, le RIHN a notamment permis le remboursement des tests génétiques à l'établissement du prescripteur. Or, il se fait via une enveloppe nationale fermée, tandis que le volume des tests effectués est

en constante augmentation. Ce qui devrait être une bonne nouvelle - puisque les patients accèdent ainsi à une prise en charge personnalisée - se transforme en un casse-tête financier pour les établissements, qui supportent 100 % du coût du test mais n'en sont remboursés qu'à 47 %. Le reste à charge, pour un établissement, peut ainsi atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros par an. Ce frein doit rapidement être levé.

Mais c'est toute notre politique de prévention qui doit être revue. À ce titre, la nomination d'un ministre de la Santé et de la Prévention est un signal positif. Dans le cas du cancer, si les facteurs de risque sont multiples, notamment génétiques, beaucoup sont aussi liés à notre mode de vie, nos habitudes alimentaires et bien sûr l'environnement. 25 % à 30 % des cancers seraient imputables aux comportements individuels, notamment le tabac et l'alcool. Au-delà, il faut bien avoir en tête que notre santé est directement liée à notre environnement. C'est le concept de santé unique : les écosystèmes, les animaux et les hommes sont interdépendants.

« Un espoir demeure (...) pour les malades : celui de la médecine personnalisée »

Plus nous respectons les plantes, les sols, la biodiversité, plus nous respectons notre corps. Le secteur agricole a, sur ce point, un grand rôle à jouer, en favorisant la biodiversité des paysages et des sols, et en rendant accessibles une alimentation et des conditions de vie saines pour les animaux et les hommes. Aussi, les réformes engagées et à venir pour la protection de l'environnement seront aussi cruciales pour notre santé. C'est pourquoi la prise de conscience de notre symbiose avec la nature, trop longtemps oubliée, doit aujourd'hui infuser l'ensemble de nos politiques publiques. ●



ACCOMPAGNER LES PARENTS D'ENFANT MALADE : DE LA RÉACTION PUBLIQUE À L'ACTION POLITIQUE

Alexandra BORCHIO FONTIMP

- Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- Conseillère départementale des Alpes-Maritimes



Etre au service de nos concitoyens, plus encore de tous ceux qui se trouvent placés dans des situations critiques liées à la maladie ou celle de leurs proches, guide mon action politique. Je sais qu'à l'aune de ce drame, les sentiments d'isolement, de solitude et d'abandon se mêlent à la colère, l'incompréhension et la détresse. Légitimes, ils se voient attiser par l'incapacité de notre pays à se montrer à la hauteur du combat contre le cancer.

Les avancées juridiques ne sont pas corrélées aux progrès scientifiques, ce qui ne peut satisfaire ni les gouvernés ni les gouvernants. L'état de santé d'une société se mesure à la qualité du traitement et de l'accompagnement qu'elle offre à ses citoyens les plus en difficulté. Comment justifier qu'à ce jour, les parents dont l'enfant est atteint d'une pathologie d'une particulière gravité - comme le cancer - se voient dans l'obligation de quitter leur emploi, créer des dettes et supplier l'administration de leur accorder un délai supplémentaire pour produire des pièces au moment même où ils n'ont qu'un seul but : soutenir leur enfant ? Intolérable ? Le mot est faible. C'est ainsi que se définit l'action publique à leur égard et ce en dépit de la volonté certaine de nombreux parlementaires de faire progresser la lutte contre ce fléau. Nous pouvons ainsi citer la loi du 8 mars 2019 relative aux cancers pédiatriques comme axe important de la stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Toutefois, les réserves du Gouvernement à aller plus loin m'ont poussée à déposer une proposition de loi visant à instaurer un congé spécifique pour les parents placés dans cette situation. Ainsi, faciliter le versement de l'indemnité journalière et déplaçonner sa durée de versement pour les accompagner tout au long de la maladie, protéger les jeunes âgés de 20-25 ans sont des mesures de bon sens que je suis fière de défendre au Sénat.

Pourtant, le Parlement ne peut être seul dans cette lutte. Ce combat ne pourra se gagner qu'avec l'adaptation constante de nos stratégies de santé. En plus d'intensifier l'accompagnement des familles et des malades, l'action publique se doit d'être plus incisive en termes de recherches et de prévention. Ainsi, comme l'ARS PACA qui a consacré au sein de son Plan régional de santé 2018-2023 tout un pan lié à la prévention et l'accompagnement des femmes durant leur grossesse, chaque région doit adapter en ce sens sa politique de santé. Il est impensable que seules trois régions sur vingt-deux agissent dans la prévention. Par ailleurs,

« Un véritable triptyque, - Prévenir, Accompagner, Guérir -, doit émerger afin que notre pays soit à la hauteur de cet enjeu de santé publique et des attentes de toutes ces familles qui vivent courageusement dans la tourmente et l'épreuve »

le Registre National du Cancer de l'Enfant doit être remis à jour. Comment tolérer qu'aussi bien les pouvoirs publics, la communauté scientifique que les familles n'aient accès qu'à des données datant de 2014 sur le nombre de cancers pédiatriques recensés sur le ter-

ritoire national ? Seules des données précises permettront l'émergence de mesures nouvelles et efficaces. Un véritable triptyque, - Prévenir, Accompagner, Guérir -, doit émerger afin que notre pays soit à la hauteur de cet enjeu de santé publique et des attentes de toutes ces familles qui vivent courageusement dans la tourmente et l'épreuve. Marraine d'une association qui œuvre en faveur des enfants malades, mes travaux sont le fruit de mois de travail basés sur un échange permanent avec des associations, des chercheurs ainsi que des rencontres de terrain. La grandeur de notre pays trouve essence dans la solidarité qu'il témoigne aux plus vulnérables. Nous pourrions tous être à leur place : accompagner ces parents tout au long de la thérapie de leur enfant me paraît être une mesure de bon sens, emprunte d'humanité, qu'il convient d'inscrire dans le marbre de la loi. ●



INFORMATION ET PRÉVENTION : DES LEVIERS TRÈS EFFICACES À NE PAS OUBLIER DANS LA LUTTE CONTRE LES CANCERS

Claire PITOLLAT

- Secrétaire de l'Assemblée nationale
- Députée Renaissance des Bouches-du-Rhône
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



Dans le contexte de crise sanitaire la priorité a été donnée à la prise en charge des patients atteints du Covid. Cette décision a néanmoins conduit à d'importants retards de diagnostics chez les patients atteints du cancer dont nous commençons seulement à mesurer les impacts. 44 % des pays du monde ont signalé une augmentation des retards dans les services de dépistage du cancer au second semestre 2021¹. L'enjeu n'est pas seulement français, il est global. Il n'est pas uniquement le produit de décisions politiques mais également celui d'un éloignement du système de santé souvent lié aux craintes de contaminations.



Nous le savons, les principaux facteurs de risque pour les cancers sont les comportements individuels dont la consommation de tabac, d'alcool ou une alimentation déséquilibrée. Or, les différents confinements ont engendré une sédentarité, ainsi qu'une dégradation de la santé mentale et donc une consommation plus importante d'alcool et de tabac². Au lendemain de la crise sanitaire, une modification des comportements individuels pourrait à court terme provoquer une augmentation du nombre de cancers.

En dehors de ces comportements individuels, l'impact des nouvelles pollutions chimiques est également à surveiller. Il est désormais le premier facteur de décès dans le monde³, sans que nous n'en connaissions tous les ressorts. Plusieurs décisions politiques ont montré l'impact déterminant de certaines restrictions sur les cancers. Au Japon, à Tokyo notamment, on a constaté une baisse de 4,9 % du nombre de cancers après l'arrêt du diesel, directement liée à la diminution de l'imprégnation des habitants par les particules fines.

L'anticipation, vis à vis des éventuelles crises sanitaires à venir, apparaît aujourd'hui comme le principal levier pour endiguer ces phénomènes. Aux prémices de la pandémie, nous avons souffert de manque d'outils à la suite des critiques sur la gestion des précédentes menaces, notamment du virus H1N1 alors jugé trop zélée. La crise mondiale a mis au jour la multiplicité des impacts, économiques, politiques... liés aux enjeux sanitaires. Des moyens de gestion des risques existent et doivent être promus.

« Au Japon, à Tokyo notamment, on a constaté une baisse de 4,9 % du nombre de cancers après l'arrêt du diesel, directement liée à la diminution de l'imprégnation des habitants par les particules fines »

Par ailleurs, l'information des citoyens est essentielle et est liée aux politiques publiques de prévention. Certaines études montrent que la communication sur les impacts directs des pollutions est le meilleur levier pour encourager chacun à l'action non seulement pour leur propre santé mais également en faveur de l'environnement. Concernant les pollutions chimiques, c'est la prévention qui peut encourager les citoyens à questionner leurs impacts. Des politiques publiques de prévention sont nécessaires dès l'école, au travers de l'éducation à la santé et à l'environnement dont la qualité de l'air. Il faudra également s'assurer de l'accès à la santé pour tous, les catégories sociales les plus démunies étant souvent les plus soumises aux pollutions.

Si au cœur de la crise sanitaire, nous attendions du « Monde d'après » des jours meilleurs, il apparaît que cette transformation ne se fera pas sans des actions structurantes d'anticipation. L'accroissement du nombre de cancers dans la population n'est pas une fatalité. Je continuerai à œuvrer pour la prévention non seulement sur la réduction des polluants, et des comportements à risques mais également pour la prévention médicale. Ce sont les piliers d'une politique de santé résolument tournée vers l'anticipation.●

Merci à Victor-Hugo Espinosa, Dominique Robin et au Dr. Souvet pour leur apports

¹ OMS, « Global pulse survey on continuity of essential health services during the COVID-19 pandemic », 2021

² GBD 2019 Cancer Risk Factors Collaborators, The global burden of cancer attributable to risk factors, 2010–19: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2019 » in The Lancet, 2022

³ Richard Fuller, Philip J Landrigan, Kalpana Balakrishnan, Glynda Bathan, Stephan Bose-O'Reilly, Michael Brauer, Jack Caravanos, Tom Chiles, Aaron Cohen, Lilian Corra, Maureen Cropper, Greg Ferraro, Jill Hanna, David Hanrahan, Howard Hu, David Hunter, Gloria Janata, Rachael Kupka, Bruce Lanphear, Maureen Lichtveld, Keith Martin, Adetoun Mustapha, Ernesto Sanchez-Triana, Karti Sandilya, Laura Schaeffli, Joseph Shaw, Jessica Seddon, William Suk, Martha María Téllez-Rojo, Chonghui Yan, « Pollution and health: a progress update », in The Lancet, 2022.

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2022



« Tout connaître des principaux
acteurs du système de santé
en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention
- de la Présidence de la République, du Parlement, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)

Paru en juillet 2022

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

☐ OUI, je commande l'édition 2022/2023 du Trombinoscope de la Santé paru en juillet 2022
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC (TVA 20 %, 5 € de port inclus)

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat

☐ CB Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

☐ M. ☐ Mme

NomPrénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postalVille

Pays

TélFax

E-mail.....

LUTTE CONTRE LE CANCER : MÊME SI CELA NE FAIT PAS TOUT, LE SOUTIEN À L'INNOVATION EST INDISPENSABLE

Annie DELMONT-KOROPOULIS

- Sénatrice LR de la Seine-Saint-Denis
- Membre de la commission des Affaires sociales du Sénat
- Présidente du groupe d'études Cancer du Sénat
- Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois



Sur le front de la lutte contre le cancer, il faut tenir deux positions : le soutien à l'innovation et la qualité des soins offerts à tous les patients. L'état de la recherche est saisissant. Anticorps conjugués, immunothérapies par lymphocytes T ou par lymphocytes NK (cellules tueuses naturelles) modifiés par ingénierie cellulaire, anticorps bis-spécifiques ou encore vaccination à visée thérapeutique utilisant, le cas échéant, la technologie de l'ARN messager... Les pistes de traitements toujours plus efficaces et personnalisés se multiplient. D'après Iqvia, une multinationale américaine experte des données de santé, l'oncologie est même le marché le plus vaste et le plus dynamique de l'industrie pharmaceutique : 30 nouvelles substances actives en oncologie ont été lancées dans le monde en 2021 ; il y en a eu 159 depuis 2012 et 104 au cours des cinq dernières années, soit 21 par an en moyenne !

De ce qui est d'abord, pour les industriels, un marché mondial de bientôt 200 milliards de dollars tiré surtout par les nouveaux produits, la puissance publique doit s'efforcer d'aider à faire émerger les innovations les plus prometteuses et qui profiteront au plus grand nombre. En la matière, d'importants chantiers restent à livrer.

D'abord, celui de l'agence de l'innovation en santé, chargée d'une

veille des thérapies innovantes et de l'identification des présomptions d'innovation devant être rendues rapidement disponibles, en lien avec les agences sanitaires. Ensuite, la réforme de la prise en charge de certains actes innovants d'une part, et d'autre part des médicaments dont le service médical rendu est difficile à apprécier du fait de la nouveauté du procédé retenu.

La commission des affaires sociales du Sénat milite en la matière pour un remboursement temporaire conditionné à l'apport de données complémentaires et à une réévaluation périodique assise sur des données en vie réelle. Il ne faudra pas oublier non plus le soutien financier direct à l'écosystème des biotechs et des medtechs par le renforcement des moyens de la BPI, du fonds « French Tech souveraineté » ou de l'« initiative Tibi ».

Mais la lutte contre le cancer ne saurait se résumer à l'innovation de rupture. L'Igas a publié en mai dernier un important rapport invitant à davantage d'efforts en matière de dépistage des cancers les plus fréquents. Les résultats des programmes de dépistage organisés sont hétérogènes territorialement et en-deçà des objectifs fixés, pourtant rehaussés sensiblement par la stratégie décennale à l'horizon 2025. Certaines expériences étrangères, britannique pour le cancer colorectal ou australienne pour le cancer du col de l'utérus, pourraient nous inspirer.

Nous devons en outre progresser dans la connaissance des liens entre cancer et environnement, ce qui exigera, notamment, d'être au rendez-vous de l'exploitation des données avec le déploiement du Health Data Hub. Enfin – mais sans prétendre épuiser le sujet –, j'attache une importance particulière au déploiement des soins de support, à l'instar des expérimentations de psycho-oncologie mises en œuvre par certains centres tel l'Institut Gustave Roussy, ainsi qu'au suivi de long terme pour les enfants, adolescents et jeunes adultes dont la qualité de vie peut être affectée longtemps par un traitement. Le groupe d'études cancer du Sénat ne sera ainsi pas moins attentif au ressenti des patients dans leur parcours de soin qu'à la mise en œuvre effective des différents plans car, dans ce domaine aussi, l'innovation est attendue ●



L'UNION EUROPÉENNE, ÉCHELON INDISPENSABLE DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Véronique TRILLET-LENOIR

- Députée française (Renew Europe) au Parlement européen
- Membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire



Deuxième cause de mortalité en Europe, le cancer est un fléau de santé publique, responsable de plus d'1,3 million de morts par an, dont 6 000 enfants. Plus de 3 millions de nouveaux cas sont décelés par an, selon une croissance inquiétante essentiellement liée au vieillissement de la population. Plus de 12 millions de survivants sont confrontés au difficile retour à une « vie normale », tandis que les gouvernements s'inquiètent de la flambée des coûts des traitements et que les citoyens réclament davantage de protection.

Le cancer peut nous affecter tous, mais nous sommes inégalement armés face à la maladie. Les différences de survie peuvent aller jusqu'à 25 % d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne, et même d'une région à l'autre dans un même pays. Face à ce constat, l'Union européenne a choisi d'agir en adoptant une stratégie ambitieuse de lutte contre les inégalités en santé, articulée autour de quatre grands domaines d'action : prévention, dépistage, accès équitable à des soins de qualité et réinsertion.

En tant que Rapporteuse du Parlement européen sur le plan pour vaincre le cancer et oncologue, j'ai proposé les objectifs suivants :

- Prévention, dont la mise en œuvre efficace pourrait éviter 40 % des cancers. Ce domaine est, certes, l'objet de toutes les tentatives

d'influence industrielles ou corporatistes, mais il revient aux décideurs politiques de se tenir aux données de la science pour inspirer et décliner leurs stratégies de santé publique. Nous défendons des objectifs ambitieux qui pourront inspirer plusieurs textes législatifs européens à venir : une « génération sans tabac » en 2040, la réduction d'au moins 10 % de la consommation nocive d'alcool d'ici 2025, l'exigence d'une information nutritionnelle lisible et basée sur la science pour les consommateurs. Nous soutenons par ailleurs les grands enjeux du Pacte Vert européen en matière de lutte contre les carcinogènes de l'environnement.

- Recherche, où nous avons tout intérêt à unir nos forces et qui bénéficiera du budget de 4 milliards d'euros de la mission cancer du programme Horizon Europe, adossée à l'intelligence artificielle et les développements les plus récents de la biologie.

« L'Union européenne a choisi d'agir en adoptant une stratégie ambitieuse de lutte contre les inégalités en santé, articulée autour de quatre grands domaines d'action : prévention, dépistage, accès équitable à des soins de qualité et réinsertion. »

- Traitements, afin de garantir à tous les citoyens un accès à des médicaments disponibles et abordables en prenant l'opportunité de la révision des directives de la stratégie pharmaceutique européenne pour mettre en place le cercle vertueux : évaluation européenne commune, procédures d'achats conjoints, lutte contre les risques de pénuries et restauration de la souveraineté stratégique européenne via la nouvelle autorité d'innovation HERA.

Les situations rares doivent faire l'objet de réseaux d'expertise. Toutes les recommandations non contraignantes (campagnes de dépistage, critères de qualité des soins, aides à la réinsertion comme le « droit à l'oubli » assurantiel) relèvent de la compétence de chaque État membre en santé et nécessitent une volonté politique forte et partagée.

Nous préconisons donc la mise en réseau (au sein d'un « Institut européen du cancer virtuel ») des principales structures nationales chargées de la déclinaison de ce plan en lien étroit avec les représentants des patients.

Enfin, nous proposons l'élaboration d'une Charte européenne des droits des patients atteints de cancer par laquelle les États membres s'engageraient collectivement. Ce que nous réussirons contre le cancer, nous pourrions le réussir pour toutes les autres maladies chroniques et rares en appliquant les principes de santé globale et de santé dans toutes les politiques, faisant ainsi du Plan cancer un modèle de Plan de Santé Publique européen. ●



L'UNION EUROPÉENNE S'ATTAQUE AU CANCER !

Nathalie COLIN-OESTERLÉ

- Députée française (PPE) au Parlement européen
- Membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- Conseillère municipale de Metz



« **L**a recherche a besoin d'argent dans deux domaines prioritaires : le cancer et les missiles antimissiles. Pour les missiles antimissiles, il y a les impôts. Pour le cancer, on fait la quête. » Depuis que Pierre Desproges a prononcé cette phrase, la quête s'est transformée en espoir sur le continent européen. La crise sanitaire l'a démontré : pour s'attaquer à un fléau sanitaire, le cancer en particulier, un État seul ne sera jamais aussi efficace que l'union de 27 États membres. Pour lutter contre le cancer, la solution est européenne !

Lorsqu'un État agit seul, chaque patient est confronté à, au moins, l'une de ces situations :

- La pénurie de médicaments anticancéreux.
- Des traitements efficaces et innovants autorisés et disponibles dans l'État membre voisin mais indisponibles et/ou non remboursés dans le sien.
- Une vie mise entre parenthèses avec un quotidien bouleversé par la maladie et les traitements, sans aide à domicile pour les tâches de la vie quotidienne ou pour la garde des enfants.
- Un proche qui doit jongler entre sa vie professionnelle et personnelle pour rester aux côtés du malade.

- Des frais annexes (séances de sophrologie, soins esthétiques, achat d'une perruque...), pour mieux vivre avec la maladie et mieux supporter les séances de chimiothérapie ou de radiothérapie.

Malheureusement, c'est ce quotidien que vivent de nombreux malades du cancer en France mais aussi partout en Europe. Le cancer ne connaît pas de frontières. Et l'Europe de la santé est un espoir !

En effet... Qui mieux que l'Union européenne peut décider de relocaliser sur le sol européen des industries pharmaceutiques pour lutter contre les pénuries d'anticancéreux auxquelles sont confrontés les malades ? Qui mieux que l'Union européenne peut harmoniser l'autorisation de mise sur le marché au niveau européen de traitements innovants contre le cancer, favoriser leur accès et garantir leur remboursement dans chaque État membre ? Qui mieux que l'Union européenne peut créer un statut et un plan d'accompagnement spécifique pour les aidants, afin que ces héros du quotidien bénéficient d'une formation, d'un soutien psychologique et puissent aller aider leur proche malade même s'il réside dans un autre État membre ? Qui mieux que l'Union européenne peut favoriser une meilleure prise en charge des dépenses annexes, induites par la maladie ?

« Place maintenant à la concrétisation par des actes législatifs ambitieux »

Sur tous ces sujets, l'Union européenne est la seule entité capable aujourd'hui d'avoir une force de frappe suffisante pour favoriser la relocalisation, lever les barrières réglementaires et législatives ou encore permettre des initiatives communes en matière de recherche et d'innovation. En février 2021, la Commission européenne a présenté son plan européen de lutte contre le cancer. Les actions de prévention, de détection précoce, de dépistage ou encore d'amélioration de la qualité de vie des patients y étaient incluses.

Il nous fallait cependant aller plus loin pour répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les malades et leurs proches.

Ainsi, le 16 février 2022, le Parlement a adopté une stratégie de lutte contre le cancer plus ambitieuse. Elle prévoit notamment la création d'un statut européen pour les aidants, la production européenne de médicaments anticancéreux ou encore la prise en charge des coûts annexes de la maladie ! Place maintenant à la concrétisation par des actes législatifs ambitieux.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, c'est bien l'Union européenne qui doit montrer le cap ! ●



LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS-MOBILITÉ

ZFE : DES RESTRICTIONS POTENTIELLEMENT EXPLOSIVES SUR LE PLAN SOCIAL !

La population a-t-elle bien conscience des restrictions de circulation vouées à se multiplier sur l'ensemble du territoire d'ici à 2025 ? Toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants ont en effet à instaurer d'ici-là des zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m), où seuls certains véhicules, considérés comme les moins polluants, sont acceptés. Tout dépend de la vignette Crit'Air, obligatoire pour rentrer dans une ZFE-m et en cas de mise en œuvre de la circulation différenciée lors d'un pic de pollution, à laquelle ils sont assujettis. Plus de 40% du parc actuel doit ainsi à terme être concerné et interdit dans ces métropoles... Parc roulant aux mains généralement des plus modestes ! Le simple fait de traverser ces cités, de s'y rendre ponctuellement pour un événement familial ou professionnel ne sera plus possible avec une voiture trop âgée, quand bien même celle-ci serait bien entretenue, peu puissante et à motorisation essence, pourtant moins décriée que les Diesel. D'où la crainte de voir ressurgir des mouvements de révolte de type Gilets jaunes ou Bonnets rouges.

En outre, ces nouvelles règles ne sont pas si simples à respecter : peu les connaissent et ont vraiment conscience de les enfreindre. D'autant plus qu'elles sont loin d'être uniformes d'une zone à une autre. Chaque agglomération a ses propres règles. Pour l'heure, il y en a une dizaine où sévissent des restrictions, dont celle de Paris (comprenant toutes les communes à l'intérieur du périmètre délimité par l'autoroute A86), celles de Lyon, Marseille, Toulouse, Nice, Reims, Saint-Etienne, Rouen... Mais alors que le Grand-Paris bannit officiellement tous les véhicules Crit'Air 4, 5 et les non-classés (ceux qui sont trop vieux pour rentrer dans ce barème), le Grand Lyon exclut uniquement pour l'instant les véhicules professionnels détenteurs d'une vignette Crit'Air supérieure à 2. Et ces règles ne sont pas non plus immuables ; elles tendent à se durcir d'année en année... La métropole de Paris devait ainsi étendre ses restrictions aux Crit'Air 3 dès cet été. Pour finir, l'interdiction a été reportée d'un an, dans l'attente du futur prêt à taux 0 promis, en plus des aides à l'achat (bonus écologique et/ou primes), par Emmanuel Macron pour aider les ménages modestes à acquérir un véhicule conforme. Certaines métropoles proposent déjà un soutien financier non négligeable, cumulable avec la prime à la conversion et le bonus écologique. A Paris, cela va jusqu'à 6 000 euros, à Nice et Toulouse, 5 000 euros, puis 3 500 euros à Strasbourg. Mais un véhicule électrique n'en demeure pas moins bien plus onéreux à l'achat qu'un vieux thermique. Et comment imposer une règle sans un contrôle efficace ? La mise en place de radars pour surveiller tout cela de manière automatisée se fait attendre. De fait aujourd'hui, le risque de se faire verbaliser – l'amende forfaitaire encourue étant de 68 euros – est trop rare pour être vraiment dissuasif. Raison pour laquelle sans doute la population n'a pas l'air de prendre la mesure de ce qui l'attend... pour l'instant !

Stéphanie Fontaine

LES ZFE NE DOIVENT PAS RELEVER DE L'ÉCOLOGIE ANTI-SOCIALE

Jean-Luc MOUDENC

- Maire de Toulouse
- Président de Toulouse Métropole
- 1er Vice-président de France Urbaine



La loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 prévoit la mise en place de zones à faibles émissions (ZFE) dans les métropoles françaises qui connaissent des dépassements des seuils de concentration en dioxyde d'azote. Alors que la protection de la qualité de l'air est une compétence relevant encore de l'État, nous, élus de grandes villes, nous nous sommes engagés sans ciller dans cette démarche. Nous sommes désormais en première ligne face à la population qui, depuis plusieurs années, exprime de légitimes inquiétudes sur les restrictions d'accès grandissantes aux centres urbains.

Dans le cas de Toulouse Métropole, nous avons fait le choix que l'aide aux habitants soit mise en place avant la norme contraignante. Concrètement, nous avons voté des primes en faveur du remplacement des véhicules particuliers et professionnels les plus polluants dès 2020, alors même que les premières restrictions de la ZFE concernant les véhicules personnels n'interviendront qu'au 1er janvier 2023.

Il s'agit d'un double signal, écologique et social. Écologique, car nous souhaitons, ZFE ou pas, permettre le plus rapidement possible la circulation de véhicules plus propres sur notre métropole. Social, car nous avons fait en sorte que la population dispose de plus de

deux ans pour s'équiper de nouveaux véhicules, sans précipitation.

Les conditions des aides que nous avons votées marquent aussi notre option en faveur des plus modestes. Nous avons choisi de financer l'achat de véhicules d'occasion, y compris de voitures essence récentes. Trois ans plus tard, nous avons la confirmation que ce choix avait du sens. 62 % des aides que nous avons versées concernent des véhicules d'occasion.

Au-delà de ces mesures de compensation, n'oublions pas que l'enjeu de l'amélioration de l'air est particulièrement urgent pour les populations les plus modestes. En mettant en place notre ZFE nous avons fait le choix fort d'intégrer une part de notre périphérie où un itinéraire bis existe, précisément le tronçon qui longe le quartier populaire du Mirail.

Est-ce à dire que la mise en place des ZFE est un long fleuve tranquille ? Au contraire. C'est un parcours semé d'embûches, et les quelques succès que nous remportons, nous les devons surtout

« Côté État, de nombreuses interrogations demeurent. Rien de vraiment probant à ce jour sur les conditions de contrôle, ni sur le financement de ces contrôles »

à nos efforts pour faire adhérer la population à ce projet. Côté État, de nombreuses interrogations demeurent. Rien de vraiment probant à ce jour sur les conditions de contrôle, ni sur le financement de ces contrôles.

Enfin, nous ne sommes qu'au début de l'accueil de la ZFE par les habitants. Pour l'heure, le dispositif ne touche que les professionnels. Les plaintes sont peu nombreuses et le Vice-président

en charge de la qualité de l'air, François Chollet, rencontre tous ceux qui ont besoin d'explications ou qui expriment des demandes de dérogation. Mais le véritable basculement pour Toulouse aura lieu au 1er janvier prochain, avec l'arrivée des restrictions applicables aux particuliers.

Face à la multitude des situations personnelles, de nouvelles demandes de dérogation vont se faire jour. Je regrette que ces dérogations s'esquissent comme très variables d'une métropole à l'autre. Les Français en perdront en compréhension de la pertinence des ZFE. Il est temps que la coordination nationale sur ces enjeux soit plus proactive, et plus à l'écoute des remontées des territoires. ●

© F.Ni3



Le 100 % hybride, une solution clé en main pour le succès des Zones à Faibles Émissions Mobilités

Serpent de mer de l'actualité politique française, le débat sur la qualité de l'air ressurgit à chaque nouveau pic de pollution, mise en garde européenne ou nouvelle étude sanitaire pointant les méfaits des polluants locaux, provoqués pour une part non négligeable par le trafic automobile.

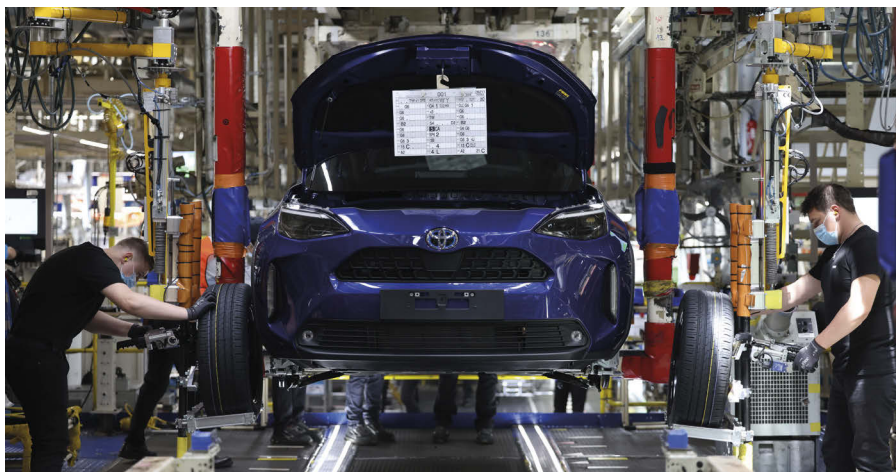
Pour se conformer au droit européen, l'État mise sur les incitations financières (bonus et primes à la conversion) pour verdier le parc, ainsi que sur les Zones à Faibles Émissions Mobilités (ZFE-m) avec des restrictions de circulation dans les 45 plus grandes agglomérations d'ici 2025 (construites sur les vignettes Crit'air).

L'ÉTAT HÉSITE À FAIRE RESPECTER SON CALENDRIER

Nombre de véhicules sont désormais concernés dans le Grand Paris, dont le calendrier de la ZFE-m prévoyait l'exclusion des véhicules classés Crit'air 3 dès juillet 2022, mais l'État tarde à mettre en place le dispositif de contrôle alors que les élus de la métropole du Grand sont favorables au dispositif. Au total, le parc roulant classé Crit'air 3 en France avoisine les 10,5 millions de véhicules, deuxième contingent après celui des véhicules Crit'air 2. Dans la foulée de la métropole capitale, les plus grandes agglomérations sont censées durcir leurs conditions d'accès selon les mêmes modalités.

LE SUJET EST EXPLOSIF

Alors que le souvenir des gilets jaunes est encore vivace, que l'Europe souffre de la montée du prix des énergies et que les Véhicules Électriques à Batteries (VEB) restent inabornables pour la majorité des Français, il nous semble nécessaire d'enrichir les politiques publiques actuelles avec des mesures plus pragmatiques, neutres budgétairement pour les pouvoirs publics et positives pour l'environnement.



Production de la Toyota Yaris Cross hybride à Onnaing-Valenciennes, Hauts-de-France, par 5 000 « members ».

L'HYBRIDE TOYOTA FAIT PARTIE DE LA SOLUTION

Nos propositions et observations ont été mûries grâce à un tour de France des métropoles et agglomérations devant mettre en place des ZFE-m. Nous préconisons de faire évoluer les vignettes Crit'air, aujourd'hui définies par la date de mise en circulation des véhicules, et non par leurs émissions réelles. Il s'agirait d'intégrer la technologie hybride essence / électrique (« 100 % hybride ») dans la catégorie Crit'air n°1 protégée, au même rang que le GPL et le GNV, eu égard aux émissions de polluants atmosphériques très limitées des véhicules concernés notamment en agglomération, y compris pour des véhicules plus anciens, donc bien plus abordable

Des études indépendantes ont pu démontrer que nos modèles hybrides sont en moyenne en mode zéro émission 70 % du temps d'un trajet métropolitain. Au global, leurs émissions de NOx sont, depuis 1997, dix fois inférieures aux diesels actuels !

Nos concitoyens peuvent donc s'offrir cette technologie commercialisée en

France depuis 25 ans, sur un véhicule d'occasion à des prix très attractifs, sans commune mesure avec ceux des VEB.

LES MESURES QUE POURRAIENT PRENDRE LES POUVOIRS PUBLICS

A l'échelon national, il appartient à l'exécutif de modifier par voie réglementaire la nomenclature des Crit'air en reclassant la technologie 100 % hybride.

A l'échelon métropolitain, les élus pourraient appliquer des mesures de dérogation pour reclasser les véhicules 100 % hybrides.



Lucas Fainsilber
Conseiller Affaires
gouvernementales &
institutionnelles
Toyota Motor Europe,
bureau de Paris

TOYOTA

PLUS DE MOBILITÉ ET MOINS DE POLLUTION !

Martine VASSAL

- Présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence
- Conseillère municipale de Marseille



Depuis le 1er septembre 2022, la lutte contre la pollution de l'air a pris de l'ampleur à Marseille avec l'entrée en vigueur d'une Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE-m) dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants. En mettant en place la ZFE-m dans le centre élargi de la capitale métropolitaine, la Métropole Aix-Marseille-Provence exprime sa volonté forte de réduire la pollution chronique liée au trafic routier, qui sévit particulièrement dans ce secteur de la ville, et celle de protéger les habitants qui y sont le plus exposés. Dans la cité phocéenne, les chiffres sont édifiants : près de 37 000 personnes sont exposées à un taux d'émissions polluantes supérieur aux valeurs limites européennes.

En projet depuis 2018, et après une consultation publique lancée début 2022 en collaboration avec la ville de Marseille, cette zone, de 19,5 km² de périmètre et 314 000 habitants, restreint la circulation des véhicules les plus polluants (Crit'Air 5 ou non classés). Cela devrait représenter moins de 2 % des véhicules particuliers, près de 4,4 % des poids lourds et 1 % des véhicules utilitaires. Selon les études d'impact, l'effet sur la pollution devrait être immédiat et d'ici 2025, la ZFE-m pourrait permettre de réduire de plus de 46 % les particules fines.

En agissant ainsi, j'ai la conviction de faire enfin entrer le territoire dans la modernité avec un dispositif qui a fait son apparition depuis déjà plus de 25 ans en Europe. Je comprends, pour autant, qu'un tel outil puisse susciter des questionnements que je suis soucieuse de tenir compte. Reste que le débat doit dépasser le clivage « pollution contre équité sociale ». Il y a une urgence sanitaire et écologique.

En instaurant la ZFE-m, voulue par le législateur, je suis consciente des efforts demandés aux habitants, en particulier aux plus fragiles. Aussi, pour ceux qui n'auront pas la possibilité de changer

de véhicules, nous devons pouvoir leur proposer une alternative : celle de changer de mode de déplacement. C'est le pari que je fais : faire de la ZFE non seulement un outil d'incitation à l'évolution du parc de véhicules, mais aussi un levier en faveur du report modal. Prolongation du tramway vers le nord et le sud, nouvelles rames de métro automatisées, installation de 265 bornes de recharge de véhicules électriques, aménagement de pistes cyclables, intensification de l'offre de vélos électriques, conversion énergétique de la flotte de véhicules de la RTM... D'ores et déjà, bon nombre de projets sont engagés. La ZFE-m de Marseille s'intègre naturellement dans une stratégie globale d'amélioration des déplacements, notamment dans le cadre du plan « Marseille en Grand » initié par le chef de l'État il y a tout juste un an.

« Mon pari : faire de la ZFE non seulement un outil d'incitation à l'évolution du parc de véhicules, mais aussi un levier en faveur du report modal »

Si le rôle de l'État est de poser la règle, moi j'entends offrir des possibilités ! La Métropole se veut pragmatique devant l'enjeu de santé publique. C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié la pédagogie à la sanction immédiate. Des actions de sensibilisation à destination des riverains et des automobilistes ont commencé. La communication avec la population est un élément essentiel pour la réussite d'une telle opération.

Cette politique volontariste de mobilité durable, je la conduis depuis le premier jour de mon élection, à la présidence de la Métropole et du Département des Bouches-du-Rhône. La mobilité est la clé indiscutable pour rattraper le retard de notre territoire, le rendre plus agréable à vivre, plus attractif, moins pollué et créateur d'emplois.

Je veux rappeler aussi que le Département, à la tête duquel je suis élue depuis 2015, a aidé à financer l'achat de 15 200 véhicules électriques, hissant ainsi notre territoire au 1er rang national et impulsant une véritable dynamique en faveur de la conversion du parc automobile sur le territoire. La ZFE-m est une nouvelle pierre à notre édifice. Elle est le témoignage d'une ambition, celle d'une Métropole qui accélère pour construire un territoire durable, avec pour mot d'ordre : plus de mobilité et moins de pollution ! ●



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NE DOIT PAS SE FAIRE AUX DÉPENS DES PLUS DÉFAVORISÉS

Jean-François LONGEOT

- Sénateur UC du Doubs
- Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable



L'instauration de Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE-m) dans les grandes métropoles françaises poursuit un objectif clair de santé publique. Chaque année, près de quarante mille décès peuvent être attribués à la pollution aux particules fines dans notre pays, ce qui représente en moyenne une perte d'espérance de vie de huit mois.

La multiplication des zones à faibles émissions dans les prochaines années suppose néanmoins une acceptation sociale de la part de nos concitoyens. Sur ce sujet comme sur d'autres, la crise survenue à la suite du mouvement des gilets jaunes doit nous rappeler que toute politique publique présente un seuil d'acceptabilité au-delà duquel le climat social du pays s'en trouve (gravement) fragilisé. La transition écologique ne pourra être réalisée dans un contexte de rejet social. Le succès de cette dernière requiert de la part de nos concitoyens une compréhension des décisions publiques imposées pour lutter contre le dérèglement climatique.

À l'heure actuelle, la transition de la plupart des grandes agglomérations françaises vers des zones à faibles émissions pose à minima deux problématiques qu'il convient de solutionner afin de ne pas créer de rejet populaire quant à une mesure dont le premier objectif est de préserver la santé des habitants.

Premièrement, il apparaît que dans une partie des plus grandes métropoles de l'Hexagone, les réseaux de transport en commun demeurent insuffisamment développés pour permettre aux habitants de se rendre sur leur lieu de travail ou de loisirs de manière efficace et rapide. C'est particulièrement le cas dans les communes péri-urbaines moyennement ou peu denses au sein des grandes agglomérations, qui ne bénéficient pas, contrairement aux centres-villes, d'une offre de transport public adaptée. Ces communes à dominante pavillonnaire demeurent géographiquement éloignées des zones d'emploi. L'utilisation du véhicule personnel dans ces zones relève dès lors d'une obligation pour mener une vie habituelle.

La deuxième équation qu'il convient de résoudre est financière. Les dispositifs existants en matière de transition vers des véhicules "propres", y compris la surprime qui existe dans les zones à faibles émissions, ne peuvent constituer une aide suffisante pour les millions

« Sur ce sujet comme sur d'autres, la crise survenue à la suite du mouvement des gilets jaunes doit nous rappeler que toute politique publique présente un seuil d'acceptabilité au-delà duquel le climat social du pays s'en trouve (gravement) fragilisé »

de ménages modestes habitant dans ces zones. La diminution du prix des véhicules électriques annoncée depuis plusieurs années ne se matérialise que lentement et ce coût important constitue une barrière difficilement franchissable pour nos concitoyens les plus

modestes. Imaginer un dispositif public d'avance de trésorerie (prêt sans intérêts) pour combler l'écart entre les aides existantes et le prix d'achat pourrait contribuer à l'essor des véhicules « propres ». Le remboursement de l'avance concédée serait réalisé au moyen des économies de carburant réalisées, réduisant au passage la balance commerciale déficitaire de notre pays via une diminution des importations d'hydrocarbures.

L'essor des zones à faibles émissions ne peut constituer une exclusion de nos concitoyens les plus modestes. Il en va de l'adhésion de nos concitoyens à ce grand projet de société qu'est la transition vers un pays décarboné. ●



ZFE-M : L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE PENCHE SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Bruno MILLIENNE

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) des Yvelines
- ▶ Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation



Il y a un peu plus d'un an, le Parlement votait l'extension de la mise en place de zones à faible émission mobilités (ZFE-m) à toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants d'ici début 2025, portant à 43 le total du nombre d'agglomérations concernées, après la dizaine qui avaient été identifiées dès 2019 dans la loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

Loin du dogmatisme de certains élus locaux qui utilisent ce levier pour mener une lutte idéologique contre la voiture ou du déni climatique du Rassemblement national qui a récemment

« C'est un vaste programme alors que (...) la transition écologique ne sera réussie que si elle est accompagnée et donc acceptée par l'opinion et non menée à marche forcée, contre la population »

déposé une proposition de loi pour supprimer les ZFE-m, il convient dorénavant de trouver les meilleurs moyens de faire de ce dispositif un outil efficace, tout en évitant les effets pervers de discriminations sociale et territoriale qui pourraient en découler. C'est l'objet d'une mission flash que j'ai l'honneur de corapporter avec mon collègue socialiste Gérard Leseul et qui rendra ses conclusions d'ici la mi-octobre.

En s'appuyant sur les travaux conduits par Mesdames Valérie Beauvais et Camille Galliard-Minier en juin 2021 sur les expériences européennes en matière de ZFE-m, cette mission aura pour objectif de s'intéresser particulièrement aux mesures d'accompagnement nécessaires à une mise

en œuvre optimale des ZFE-m. C'est un vaste programme alors que – c'est ma certitude – la transition écologique ne sera réussie que si elle est accompagnée et donc acceptée par l'opinion et non menée à marche forcée, contre la population.

A l'heure actuelle, 11 métropoles ont déjà mis en place des restrictions de circulation sur certaines catégories de véhicule et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on avance en ordre dispersé et, il faut bien l'admettre, dans une certaine confusion qui ne permet pas réellement aux habitants de s'approprier les mesures. L'exemple le plus parlant est à ce titre celui du Grand Paris qui a finalement décidé de reporter d'un an l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3 initialement prévu cet été. Il en est de même pour les aides proposées aux particuliers et aux entreprises concernées : si le bonus écologique et la prime à la conversion font leurs preuves au niveau national, les aides des collectivités diffèrent de l'une à l'autre, rendant souvent le dispositif peu lisible, alors même que de nouveaux outils doivent apparaître prochainement, comme le prêt à taux zéro ou encore le principe de location de véhicules propres à coût réduit promis lors de la campagne d'Emmanuel Macron.

Loin des remous médiatisés de l'hémicycle, cette mission flash a donc pour objectif de mener un travail transpartisan pour proposer des mesures opérationnelles afin de clarifier, d'optimiser et idéalement de rendre plus accessibles les dispositifs d'accompagnement, voire d'en inventer de nouveaux adaptés à tous les enjeux que regroupe la mise en place des ZFE-m. Pour cela, nous auditionnons de nombreux acteurs directement impliqués, à commencer d'ailleurs par ceux de la logistique, souvent oubliés dans ce débat malgré l'impérieuse nécessité de les intégrer dans le processus.

Sans présager de ses conclusions, je me réjouis de ce travail consensuel qui permettra à nos concitoyens comme aux élus locaux et nationaux de bonne foi de mieux s'approprier cet outil et d'en tirer le meilleur bénéfice, pour la santé de tous et l'avenir de nos enfants. ●



L'URGENCE, C'EST DE REPENSER L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE PAYS, PAS DE METTRE EN PLACE DES ZFE !

Jérôme BASCHER

- Sénateur LR de l'Oise
- Secrétaire de la commission des Finances du Sénat
- Rapporteur spécial du budget Engagements financiers de l'État au Sénat
- Conseiller départemental de l'Oise



Dans le contexte « brûlant » du changement climatique et face à l'augmentation des prix de l'essence, du gaz, de l'électricité, repenser notre mobilité est une nécessité. Le Gouvernement a cru le faire en obligeant toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants à mettre en place une Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE-m) d'ici 2024. Seuls les véhicules les moins polluants pourront accéder à ces zones. Comment s'assurer que cette nouvelle mesure ne creuse pas un peu plus les inégalités territoriales et sociales ? Comment s'assurer que chacun puisse accomplir ses trajets essentiels ? Cette mesure ne tient malheureusement pas compte de ces enjeux, en exigeant des Français une transition trop rapide sans considération des besoins de chacun et de la possibilité d'y remédier.

2024 : la date limite qu'ont plusieurs millions de Français pour changer de véhicule est irréaliste. Que feront les particuliers n'ayant pas les ressources financières nécessaires pour changer de véhicule ? Et quand bien même ils le voudraient, compte tenu des difficultés d'approvisionnement actuelles, il faut plus d'un an

pour avoir un véhicule électrique ou hybride. Difficile de remplir cet objectif avant le 1er janvier 2024, voire 2023 à Paris ! Une telle échéance fait courir un autre risque : avec des délais aussi courts, les fabricants automobiles augmenteront leurs prix au moment où on appelle à la sobriété électrique... Mal prévoir, c'est mal gouverner.

La question des besoins de mobilité des Français est également au cœur de cette réforme. Les emplois sont principalement dans les villes et les logements en périphérie ou dans les campagnes. Résultat : plus de 70 % des Français utilisent la voiture pour se rendre à leur travail. Les trains vers les villes sont bondés, les principales lignes saturées et l'intermodalité impensée : regardons Paris qui exclut la voiture sans avoir créé de nouveaux transports en commun. Imposer des zones inaccessibles à de nombreux véhicules, c'est ignorer leurs besoins et c'est nier les politiques d'aménagement menées depuis des années. Pour assurer la transition énergétique, il faut avant tout repenser l'aménagement : une campagne plus riche en emplois au détriment des métropoles. Si ce n'est, me semble-t-il, que les élus métropolitains ne l'avaient pas compris ainsi.

« 2024 : la date limite qu'ont plusieurs millions de Français pour changer de véhicule est irréaliste »

Certains diront que le développement des transports en commun est la clé. Cette unique option est une utopie. Croire que l'on peut proposer un horaire de bus convenant à l'ouvrier, à l'hospitalier ou à l'enseignant est irréaliste. Densifier les réseaux de transports en commun est possible, assurer le passage d'un bus ou d'un train convenant aux horaires de chacun l'est moins. Néanmoins, nous

pouvons concentrer nos efforts sur la qualité et l'efficacité des transports en commun. Dans les Hauts-de-France, comme dans de nombreuses autres régions, les retards concernent les trains du matin et du soir, pas le train de 15h03...

Encore une fois, la mise en place de ZFE-m poursuit un but noble mais ne permet qu'aux « nobles » de l'atteindre : trop contraignante pour les ménages les plus modestes et sans réelle considération pour les besoins des Français, la transition rime avec ségrégation. Le gouvernement fait l'économie d'une ambitieuse et difficile refonte de nos politiques d'aménagement du territoire et des transports, condition sine qua non pour réussir notre transition écologique. ●



POUR UNE ÉCOLOGIE RÉALISTE, IL FAUT DES ZFE VIABLES ET ACCEPTABLES

Philippe TABAROT

- Sénateur LR des Alpes-Maritimes
- Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Rapporteur de la loi Climat et résilience



Le constat est sans appel : le transport est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES). Il convient de le décarboner. La zone à faible émission (ZFE) constitue, dans l'arsenal, un moyen pour atteindre cet objectif.

Cependant, à trop agir avec verticalité et contrainte, cette aspiration peut être dénaturée et transformer les ZFE en Zones de Forte Exclusion. D'autant plus que ce dispositif est encore très mal connu des Français. Selon une récente étude (Baromètre des mobilités du quotidien FNH, Wimoov), trois quarts des Français ne savent pas ce qu'est une ZFE. Seul un tiers des conducteurs d'un véhicule thermique résidant dans un territoire ZFE savent de quoi il s'agit.

Nous ne nions pas l'urgence à agir. Au Sénat, nous avons toujours défendu une écologie réaliste et acceptable. Une écologie qui concilie sens de l'histoire avec plus de justice sociale. Une écologie qui récuse les mesures strictement punitives et qui consacre un accompagnement fort autant pour les particuliers que pour les professionnels.

Rapporteur du volet transport de la loi Climat et résilience, et toujours dans la vision portée par le Sénat, j'ai prôné une approche territorialisée plus souple qui fait confiance aux élus locaux concernant l'obligation de création de Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE-m) d'ici la fin 2024. Nous faisons face à un calendrier rapide et restrictif. Ce calendrier, inadapté aux réalités de délais de déploiement, impose, par ailleurs, aux collectivités territoriales un détail des restrictions allant à l'encontre de la philosophie originelle de l'instrument. Pensé comme un outil de régulation au service des territoires, il s'impose désormais à eux sans prise en compte de leurs besoins.

Notre majorité sénatoriale a alors proposé de revoir le schéma de restriction, de décaler la date de mise en œuvre de l'obligation et de mettre en place un régime

de dérogation. En effet, crier l'urgence ne résoudra pas nos lacunes par exemple en matière de contrôle. Nous ne saurions mettre en place des ZFE sans avoir les moyens de contrôle adéquats loin d'être opérants aujourd'hui. Sans mécanisme de contrôle, la ZFE deviendrait inefficace. En témoigne ainsi la décision de la Métropole du Grand Paris de décaler d'une année sa mise en place.

L'acceptabilité sociale est une condition essentielle. Cette dernière passe par une maturité technologique et un prix du marché abordable que la France est loin encore de pouvoir offrir pour les voitures propres. Or, au regard du prix des technologies décarbonées et de la faible maturité technologique, les véhicules thermiques demeurent toujours plus compétitifs à produire et à acheter. En outre, leurs propriétaires sont généralement ceux ne pouvant pas financièrement obtenir un véhicule propre. Dès lors, la ZFE a pour inconvénient d'exclure certains de nos concitoyens, sans leur proposer d'alternative financièrement viable.

« Seul un tiers des conducteurs d'un véhicule thermique résidant dans un territoire ZFE savent de quoi il s'agit »

Aussi, dans ce cadre, Le Sénat a obtenu de haute lutte, et contre l'avis initial du Gouvernement, la mise en place d'un prêt à taux zéro, en complément des aides existantes, pour l'acquisition d'un véhicule propre, corollaire à mon sens indispensable à une transition juste. Je reste résolument conscient de la nécessité d'une transition écologique, j'agis et je propose en ce sens au Sénat. Notre majorité fait le choix d'une ZFE acceptable, non culpabilisatrice, faite avec les territoires et non contre eux. ●



POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA LOGISTIQUE URBAINE DANS LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)

Christine HERZOG

- Sénatrice Ratt. UC de la Moselle
- Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Membre du conseil d'orientation des infrastructures
- Conseillère départementale de la Moselle



Le transport urbain de marchandises regroupe l'ensemble des flux de marchandises qui entrent, sortent, ou s'échangent à l'intérieur de la ville. Dans plusieurs agglomérations, cette question constitue – ou a constitué – le point de départ de la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Ainsi, si l'ensemble des ZFE-m mises en place couvrent le fret, on constate souvent que les véhicules de transport de marchandises sont les premiers à faire l'objet de restrictions de circulation avant que celles-ci ne soient étendues aux véhicules légers.

À titre d'illustration, la première étape de la mise en place d'une ZFE-m au sein de la métropole de Nice Côte d'Azur a consisté, à compter du 31 janvier 2022, en une interdiction de circulation de tous les poids lourds de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes, ainsi que des bus et autocars classés Crit'air 5. Des interdictions s'appliqueront aux véhicules légers à partir du 1er janvier 2023.

D'après l'Ademe, le transport de marchandises représenterait environ 20 % des véhicules-kilomètres parcourus en agglomération et 20 % des émissions de gaz à effet de serre. À Paris, il représente 15 à 20 % du trafic et génère 25 % des émissions de CO₂, 35 à 45 % des oxydes d'azote et 45 % des particules fines. Dans ce contexte, il est évident qu'à l'occasion de la mise en place d'une ZFE-m, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air, il importe de se pencher sur la question des flux de marchandises en ville.

Pour autant, et comme je l'ai constaté dans mon rapport d'information, co-écrit avec ma collègue Martine Filleul, « Logistique urbaine durable : 14 propositions pour anticiper un défi majeur pour nos agglomérations », du 24 mai 2022, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du

Sénat, il est nécessaire de mieux prendre en compte les spécificités du transport urbain de marchandises dans les ZFE-m. D'une part, le rapport regrette l'insuffisant dialogue entre les différentes parties prenantes publiques et privées, en amont de la mise en place d'une ZFE-m, qui peut complexifier le travail des transporteurs et chargeurs, confrontés à une hétérogénéité de règles d'une métropole à une autre, voire au sein d'une même métropole. D'autre part, les principaux acteurs de la logistique urbaine rencontrent plusieurs difficultés pour verdir leurs flottes, en raison d'une offre insuffisante des technologies les plus sobres en émissions (notamment pour les camions les plus lourds), de freins techniques (autonomie limitée, poids des batteries) et compte tenu des coûts d'acquisition particulièrement élevés des véhicules peu polluants (2 à 3 fois plus chers qu'un véhicule Diesel).

« D'après l'Ademe, le transport de marchandises représenterait environ 20 % des véhicules-kilomètres parcourus en agglomération et 20 % des émissions de gaz à effet de serre »

En conséquence, le rapport recommande de favoriser le dialogue entre les acteurs publics et économiques, intervenant en matière de logistique urbaine, par l'ouverture d'une phase de concertation en amont de la mise en place d'une ZFE-m. Il propose également, d'amplifier le soutien à l'acquisition de véhicules de transport de marchandises peu polluants, par le déploiement d'aides dont le phasage repose sur les perspectives de disponibilités des offres de motorisations propres et en favorisant le déploiement de bornes de recharge électriques privatives. ●



Le tabac : opinions, connaissance et pratiques des médecins généralistes - Résultats d'une enquête en médecine générale

Le tabagisme reste à un niveau de prévalence élevé en France, en dépit des nombreuses campagnes, actions et solutions mises en place visant l'arrêt de la cigarette. Les derniers chiffres en date de Santé publique France (2020) indiquent que **25,5 % de la population adulte fume encore quotidiennement**. Aujourd'hui, de nouvelles alternatives moins nocives à la cigarette s'adressent au fumeur adulte qui continue de fumer¹. Ces nouveaux outils de réduction du risque tabagique soulèvent des questions de fond quant aux niveaux de preuves scientifiques

disponibles à ce jour et interrogent la pratique médicale au quotidien dans la prise en charge des patients fumeurs².

Afin de mieux comprendre les pratiques des médecins généralistes au regard de ces alternatives et la manière dont ils les appréhendent dans leur pratique, Philip Morris France a diligenté en mars dernier une enquête Cerner Enviza intitulée « **Le tabac : opinions, connaissance et pratiques des Médecins Généralistes** » auprès d'un échantillon représentatif de 300 médecins généralistes.



Chantal Touboul, Directrice Real World Evidence, Epidemiology & Observational Research au sein du cabinet Cerner Enviza, en charge de cette enquête revient sur les principaux chiffres et les enseignements à tirer.



Vittorio Bacchetta, Médecin généraliste à Boulogne-Billancourt dans le département des hauts de Seine, revient sur la réalité derrière les chiffres au travers son expérience de praticien, en première ligne dans la prise en charge des patients fumeurs.

Le tabagisme : un sujet qui concerne tous les médecins généralistes et tous les types de fumeurs

Les résultats sont sans appel. Le tabagisme est un sujet que la quasi-totalité (99 %) des médecins généralistes déclare aborder avec leurs patients fumeurs.

Les complications du tabagisme et le niveau de dépendance à la nicotine sont les principaux critères retenus par les médecins interrogés pour orienter leur consultation. Ainsi, tous les profils de fumeurs sont concernés : ceux avec comorbidités (BPCO, diabète, cancer, HTA, ...), les femmes sous contraceptif, les fumeurs de longue durée ou encore ceux en échec de sevrage.

Des médecins pragmatiques qui utilisent l'ensemble du panel d'outils à disposition

L'entretien motivationnel est proposé par 63 % des médecins et la cigarette électronique par 46 %.

La prise en charge proposée repose essentiellement sur les substituts nicotiniques : patchs, gommes ou comprimés sublinguaux à la nicotine sont, systématiquement ou fréquemment, proposés, par respectivement 97 %, 88 % et 86 % des médecins.

Les données scientifiques sur la réduction des risques liés au tabac sont attendues par les médecins

Une grande majorité de médecins s'accorde sur l'importance d'aborder le sujet du tabagisme avec leurs patients de manière adaptée, en fonction des profils.

Les données scientifiques et leur actualisation constituent un point d'ancrage essentiel dans le cadre de la discussion sur les solutions et les alternatives qui peuvent être proposées au patient afin de réduire les risques liés à leur consommation de tabac.

Une très grande majorité juge utiles les données scientifiques prouvant une diminution du risque clinique (94 %), une diminution des substances toxiques présentes dans ce qu'inhalait le patient (89 %) ou encore une diminution de la nocivité des substances toxiques démontrée in vitro (73 %).

Comment le médecin généraliste peut-il sensibiliser sa patientèle et l'accompagner dans sa démarche ?

Le rôle du médecin généraliste dans la lutte contre les risques liés au tabagisme est central. Dans leur grande majorité les patients ne viennent jamais consulter pour parler de leur tabagisme mais pour une pathologie connexe : infection bronchopulmonaire trainante, problèmes de souffle, voix rauque chronique, sang dans les urines, douleurs d'estomac...

Notre rôle est de leur proposer une consultation dédiée pour explorer leurs motivations et leur proposer des solutions.

Les médecins généralistes sont-ils bien armés pour accompagner les personnes qui ne s'inscrivent pas dans une démarche de sevrage ?

Majoritairement... non. Dans la pratique quotidienne, le rôle le plus fréquemment joué par le généraliste est celui de « conseil minimal d'aide à l'arrêt ». Le praticien propose rapidement les outils qu'il sait manier, c'est-à-dire les timbres nicotiniques, les gommes, les médicaments, sans vraiment approfondir le sujet. Ces outils ne sont pas forcément des réponses appropriées pour les « vrais » fumeurs qui éprouvent le besoin de consommer du tabac.

Les médecins connaissent mal les autres alternatives (cigarette électronique, tabac sans combustion et leur maniement) qui visent à diminuer le risque tabagique du fumeur. Une lacune qui révèle un déficit d'information autour des preuves scientifiques dans le champ des nouvelles solutions alternatives à la cigarette. L'objectif premier de la prise en charge anti-tabac reste l'arrêt total et définitif, mais les professionnels de santé devraient pouvoir bénéficier d'une meilleure connaissance de ces alternatives moins nocives pour accompagner au mieux la frange de fumeurs qui ne souhaite pas ou n'arrive pas à arrêter de fumer.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis des pouvoirs publics pour faciliter et améliorer la prise en charge des patients fumeurs ?

Le professionnel de santé doit pouvoir maîtriser son conseil vers les alternatives. Nous ne pouvons pas nous contenter des études réalisées par les industriels (tabac, vape). Les pouvoirs publics doivent s'emparer de ces nouveaux produits pour les évaluer et émettre des recommandations sanitaires pour les professionnels de santé. Notre conseil gagnerait en efficacité et pourrait être mieux adapté à chaque type de fumeur. Cet objectif est d'autant plus nécessaire que l'état des hôpitaux publics en termes de ressources humaines ne permet plus de mener à bien cette mission (consultations anti-tabac) de façon efficace.

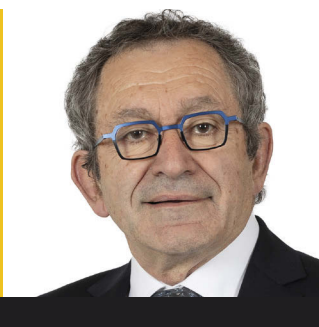
¹ Ces alternatives ne sont pas des outils de cessation. Le meilleur choix sera toujours de ne pas commencer à fumer ou, le cas échéant, d'arrêter tous produits du tabac et de la nicotine.

² La réduction des risques dans la lutte contre le tabagisme vise à diminuer l'exposition des fumeurs aux principales substances nocives des cigarettes à savoir celles générées par la combustion. La réduction des risques intervient en complément des politiques de prévention et d'aide à la cessation.

VOITURES DE COLLECTION : L'ANGLE MORT DES ZFE

Jean-Pierre MOGA

► Sénateur UC de Lot-et-Garonne
► Vice-président de la commission des Affaires économiques



La multiplication des zones à faibles émissions (ZFE) dans les métropoles françaises va considérablement s'accélérer durant les cinq prochaines années. Depuis sa première mise en place, cette politique publique a prouvé sa pertinence concernant la réduction des particules fines. Les ZFE sont un outil efficace pour améliorer la qualité de l'air et la santé de nos concitoyens.

Néanmoins, le dispositif dans sa forme actuelle contient un angle mort majeur méritant d'être abordé par le législateur. Notre pays compte plus de deux cent cinquante mille collectionneurs de véhicules d'époque. Les Français utilisent leur véhicule de collection pour effectuer une balade, véhiculer des mariés, participer à des rassemblements, des expositions, des salons, etc.

La passion que suscitent ces véhicules n'est pas limitée à leurs propriétaires ; des millions de sympathisants témoignent, lors de leur passage, leur attachement à ces voitures de collection qui constituent une composante essentielle de notre patrimoine historique, industriel et culturel. En outre, cette filière, constituée principalement d'artisans et de très petites entreprises, compte plus de vingt mille emplois dans plusieurs secteurs d'activité : la carrosserie, la mécanique, l'entretien, le négoce, l'événementiel. Le chiffre d'affaires annuel en découlant est évalué à quatre milliards d'euros, soit le double de celui des sports mécaniques.

Compte-tenu de leur ancienneté, les véhicules de collection ne peuvent pas respecter les normes « Crit'Air », qui n'existaient pas lorsqu'ils ont été fabriqués. Par conséquent le risque est grand qu'ils soient interdits de circulation si des mesures spécifiques ne sont pas mises en place. Ces véhicules représentent moins de 1 % du parc automobile français et roulent quinze fois moins que la moyenne. Seuls 5 % d'entre eux ont des moteurs diesel, si bien qu'en termes de particules fines, leur impact est particulièrement négligeable : il est évalué à 1/100 000ème des émissions totales de PM10 et à 1/20 000ème des émissions de Nox. Aussi, leur interdiction ou limitation de circulation n'entraînerait aucune

amélioration réellement chiffrable de la qualité de l'air dans les métropoles, ce qui est le but recherché des ZFE.

En revanche, cette exclusion aurait pour conséquence inéluctable la condamnation à terme de ce patrimoine historique. Au regard des bénéfices tout à fait négligeables voire indémonstrables qui en résulteraient pour la qualité de l'air dans les zones concernées, une interdiction ou restriction de circulation serait totalement disproportionnée face à des conséquences ravageuses pour de nombreux secteurs d'activité et à l'atteinte portée à la passion de très nombreux Français. Pour l'application de la dérogation à l'interdiction de circulation dans les ZFE, l'exemple allemand pourrait être suivi. La création d'une vignette « collection », apposée sur le pare-brise des véhicules « d'époque », permettrait de les reconnaître aisément. Cette solution permettrait également, sans

« En outre, cette filière, constituée principalement d'artisans et de très petites entreprises, compte plus de vingt mille emplois dans plusieurs secteurs d'activité : la carrosserie, la mécanique, l'entretien, le négoce, l'événementiel »

complication administrative particulière, de préserver l'avenir de ce patrimoine inestimable, auquel une large majorité de la population est très attachée et enfin, de garantir l'avenir d'une filière reposant en grande partie sur la transmission des savoirs par l'apprentissage. Il conviendra également d'accorder une attention toute particulière à nos concitoyens les plus modestes, qui ne disposent pas des ressources leur permettant d'acquérir des véhicules moins polluants ●



S
E
N
T
E
N
B
E
R

RÉFORME DES RETRAITES : UN PASSAGE EN FORCE DÈS CET AUTOMNE ?

Programmée lors de son premier mandat, puis abandonnée, et de nouveau annoncée lors de la campagne présidentielle comme l'un des premiers grands chantiers en cas de réélection, puis repoussée, avant d'être de nouveau à l'ordre du jour en cette rentrée de septembre... La réforme des retraites d'Emmanuel Macron, après avoir ainsi joué l'Arlésienne pourrait en fait se concrétiser dès l'automne, sous la forme de simples amendements dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Face à l'inflation, le maintien du bouclier tarifaire et la distribution de chèques en soutien des ménages, dont les plus fragiles, la réforme censée faire faire des économies à l'Etat pourrait en outre permettre à l'exécutif de contenir l'explosion des déficits, et ainsi donner quelques gages à la Commission européenne de ses efforts pour revenir à la règle des 3 %.

Travailler plus pour produire plus et remplir les caisses publiques, voilà globalement le but recherché du texte en l'espèce. Mais, dans le détail, le projet – comme son calendrier pour l'instant – demeure assez flou. En 2017, il s'agissait de mettre en place un système « universel » en remplacement des 42 régimes actuels. Lors de la dernière présidentielle, il était question plus classiquement de reporter l'âge de la retraite de deux ou trois ans. Aujourd'hui, l'allongement de la durée des cotisations ne serait pas exclu. Une certitude : faute de majorité absolue à l'Assemblée nationale, les solutions pour le gouvernement de voir cette réforme voter ne sont pas évidentes, ce d'autant qu'Emmanuel Macron a récemment déclaré qu'il la souhaitait applicable à l'été 2023. D'où l'idée et l'intérêt de l'intégrer au PLFSS pour lequel, comme pour le projet de loi de Finances, le recours au 49-3 paraît d'ores et déjà inéluctable. Pour rappel, en dehors de ces textes, celui-ci ne peut être utilisé qu'une seule fois au cours d'une même session parlementaire. Cela permettrait donc aussi de l'économiser pour une autre occasion.

A l'évidence cependant, le scénario serait des plus risqués. Beaucoup, y compris dans le propre entourage du président de la République, augure une tempête sociale, surtout que tous les corps intermédiaires, syndicats comme patronat, y sont, pour des raisons certes différentes, opposés. Le Conseil national de la refondation (CNR), supposé représenter la nouvelle méthode de travail basée sur la concertation du chef d'Etat et qui s'est réuni pour la première fois en septembre, pourrait bien en faire aussi les frais. Déjà largement boudé par les différents acteurs sollicités (partis politiques, élus locaux, syndicats, associations), certains prédisent qu'il ne pourrait pas s'en remettre, avant même d'avoir commencé à pleinement travailler !

Stéphanie Fontaine

DE L'AUDACE, ENCORE DE L'AUDACE, TOUJOURS DE L'AUDACE ET NOTRE MODÈLE SOCIAL EST SAUVÉ

René-Paul SAVARY

- Sénateur LR de la Marne
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Membre du Comité de surveillance du Fonds de solidarité vieillesse
- Membre du Conseil d'orientation des retraites



Aucun enjeu n'attise tant de passions, aucune dimension de l'action publique ne focalise autant l'attention de nos concitoyens. Éternel sujet de débat, de discord, parfois de conflit, la question de l'âge légal de départ en retraite n'a pas fini d'occuper l'esprit national et d'animer le débat politique.

Comment ne pas le comprendre ? Je dirais même, comment ne pas s'en réjouir ? Ne faut-il pas y voir la preuve même de la vigueur de la démocratie française, pourtant si fragilisée, ce moyen grandiose qu'un peuple s'est donné pour façonner collectivement son avenir ? La garantie accordée à chacun de disposer des moyens de vivre dignement au terme d'une vie de travail constitue un gage irrévocable du lien confraternel qui unit les Français les uns aux autres. Il est naturel, il est légitime que chacun y soit sincèrement attaché.

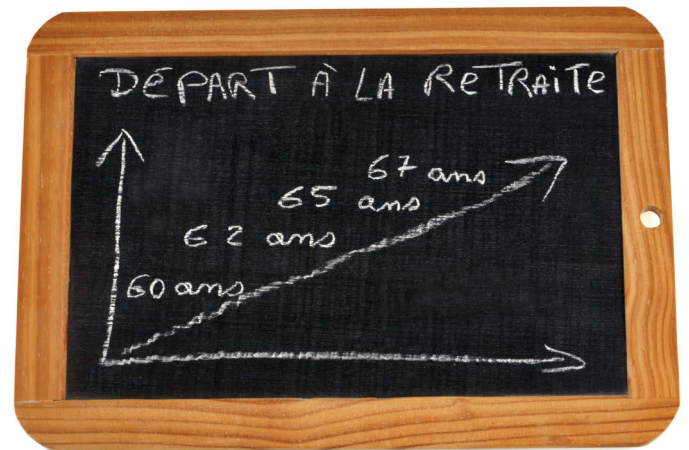
C'est précisément la raison pour laquelle il revient à tous ceux qui chérissent cette solidarité inaltérable entre les générations d'ouvrir les yeux de nos compatriotes sur cette douloureuse vérité : quand on vit plus longtemps, il est nécessaire de travailler plus longtemps. Depuis le début de la dernière décennie, la France et l'Europe affrontent en effet une vague de départs en retraite sans précédent, liée au vieillissement des générations du « baby boom ». Ce phénomène est appelé à s'amplifier durablement : la pension de chaque retraité, financée par 1,7 cotisant en 2020, ne le sera plus que par 1,3 cotisant d'ici 2070.

« Il revient à tous ceux qui chérissent cette solidarité inaltérable entre les générations d'ouvrir les yeux de nos compatriotes sur cette douloureuse vérité : quand on vit plus longtemps, il est nécessaire de travailler plus longtemps »

Or, avec 18 milliards d'euros de déficit en 2020, notre système de retraite n'est pas en mesure d'absorber un tel choc. Les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR) le confirment : sur

la base d'une croissance annuelle de la productivité de 1 %, ce qui correspond à sa croissance annuelle moyenne observée depuis la fin de la crise de 2008, le système de retraite serait toujours en déficit en 2070 selon deux des trois hypothèses retenues par le COR et n'en sortirait pas avant 2045 d'après la dernière. La dette qui s'accumulera jusque-là devra être remboursée un jour ou l'autre. Je rappelle, à ce propos, que les taux d'intérêt ont amorcé il y a plusieurs mois déjà une phase haussière, qui semble devoir se prolonger. Sommes-nous réellement prêts à léguer à la jeunesse le fardeau financier qui en découlera ?

J'invite ceux qui rejettent obstinément les mesures de redressement qui s'imposent à nous à expliquer aux Français de quelle manière ils assureront le financement de la croissance des charges du système de retraite. En alourdissant les cotisations sociales ?



Au contraire, en réduisant les pensions ? Si c'est avec une dette sociale encore accrue, à quels sommets faudra-t-il porter la fiscalité ? Jusqu'où hisser le niveau des prélèvements obligatoires, déjà à 44 % de la richesse nationale ?

Céder aux sirènes de la facilité conduit irrémédiablement à la ruine. Nos partenaires européens, qui l'ont bien compris, repoussent unanimement l'âge inconditionnel d'ouverture des droits : celui-ci reculera en effet de 65 à 67 ans d'ici 2030 en Belgique, de 65 ans et 10 mois à 67 ans d'ici 2031 en Allemagne, de 66 ans et 2 mois à 67 ans d'ici 2027 en Espagne, et même de 67 à 69 ans d'ici 2035 au Danemark. Notre pays sera-t-il le seul à reculer devant ses responsabilités ? Les attermoissements du président de la République et du Gouvernement, qui, sur ce sujet plus encore que sur les autres, n'ont pas su fixer de cap, le laissent malheureusement craindre.

Face au vieillissement de la société, l'âge légal de départ est le seul outil acceptable dont nous disposons. D'autres problématiques devront être traitées concomitamment, de façon tout aussi urgente, qu'il s'agisse de l'emploi des seniors, de l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé, ou encore de la prévention de la dépendance. Il est temps de laisser derrière nous les reculades, les renoncements et les reniements ; il est temps d'agir, pour nos aînés, pour nos enfants, pour notre modèle social. ●

POUR UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE JUSTE ET PÉRENNE !

Guillaume GOUFFIER-CHA

- Député Renaissance du Val-de-Marne
- Membre de la Commission des Lois constitutionnelles



Devons-nous réformer notre système de retraite ? Oui. Devons-nous réduire cette réforme à un ajustement uniquement paramétrique ? Non. Une telle démarche serait socialement injuste et budgétairement inefficace sur le long terme. Devons-nous transformer notre système de retraite en un système universel ? Oui, je le pense et je continue de défendre cette position progressiste.

Notre système de retraite est devenu au fil des années l'ancrage définitif de toutes les inégalités structurelles de notre société, sans que personne ne s'en émeuve réellement. Il s'agit en effet d'un système dans lequel la pension moyenne des femmes est 42 % inférieure à celle des hommes parce qu'elles connaissent des carrières hachées en faisant le choix d'élever leurs enfants ou en n'ayant pas d'autres choix que d'exercer des métiers difficiles et souvent précaires. Un système dans lequel celui qui a fait des études et eu une carrière linéaire ascendante part plus tôt à la retraite avec une pension et une espérance de vie plus élevée. Aujourd'hui, ce système aux quarante-deux régimes est devenu totalement illisible en plus d'être structurellement déséquilibré. Il est devenu au fur et à mesure des années, injuste et déconnecté des réalités de notre société, qui demande alors des réformes paramétriques tous les cinq ans. Même

si nous nous y sommes habitués, nous ne devons plus l'accepter.

C'est pourquoi nous devons aller vers un système universel de retraite dans lequel les principes et les règles seront les mêmes pour chacune et chacun. Je défends ainsi un système qui prenne mieux en compte les différences de parcours de vie et de carrière. Il doit être capable de s'adapter aux évolutions sociales, à la transformation des métiers, des parcours professionnels et de l'environnement économique. Ce projet, c'est celui que nous avons tenté de construire en 2020 et qui a été interrompu par la pandémie de Covid-19. Le constat que nous faisons alors n'a pas changé.

Le système universel vise à pérenniser notre système de retraite par répartition qui repose sur la solidarité intergénérationnelle en le rendant démocratiquement plus lisible et plus transparent, en garantissant les mêmes droits à tous nos concitoyens et en supprimant les régimes spéciaux. Il ne vise en aucun cas à préparer la mise en place d'un système de retraite par capitalisation. Au contraire, il renforce la solidité budgétaire de notre système actuel en réduisant en profondeur les inégalités pour permettre à nos concitoyens d'accéder à l'intégralité de leurs droits. Il nous permettrait également de réduire les nombreux effets anti-redistributifs du système actuel et de mieux prendre en compte la pénibilité de certains métiers, les mobilités professionnelles, la construction progressive des fins de carrières, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et l'augmentation du revenu minimal des pensions.

Depuis trop longtemps notre pays s'est habitué à certaines injustices et a arrêté sa quête d'émancipation et de progrès. Nous ne pouvons continuer plus longtemps à ne pas lutter contre certaines inégalités dans le seul but de ne pas perturber des ordres établis. Alors oui, ce projet demeure exigeant et difficile. Mais nous devons continuer de le porter. Il s'inscrirait dans notre marche vers l'universalité des droits, vers la construction d'une République plus juste, plus solidaire, plus fédératrice et plus fraternelle. ●



« Nous ne pouvons continuer plus longtemps à ne pas lutter contre certaines inégalités dans le seul but de ne pas perturber des ordres établis »

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ET RÉFORMER LES RETRAITES SONT INÉLUCTABLES

Stéphane VIRY

- Député LR des Vosges
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Conseiller départemental des Vosges



En cette rentrée sociale revient le débat sur la réforme des retraites. Tant mieux ! Il y a ceux qui pensent qu'une telle réforme est inutile, d'autres qui souhaitent en profiter pour changer la totalité du système, et encore d'autres pour qui une telle réforme est indispensable pour préserver cet acquis social du Conseil national de la résistance. Chez Les Républicains, nous faisons partie de ces derniers.

Nous le savons, ce n'est pas parce que notre système des retraites connaît un équilibre en sursis qu'il ne faut rien bouger. La réalité c'est qu'il est en déficit, et qu'il le sera encore plus sur le long terme.

première solution, elle ne ferait que peser sur notre compétitivité et in fine détruirait des emplois. Nous refusons également la seconde. Ce n'est pas aux retraités de payer la facture après avoir passé une vie à cotiser. Ainsi, la seule et unique solution est de travailler plus longtemps. C'est un discours de vérité que nous devons aux Français. La réalité est d'autant plus vraie que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter.

Notre pays ne peut se passer d'une telle réforme. Le quinquennat précédent est le seul qui n'a pas mené à terme une réforme des retraites. Rappelons sur ce point que ce n'est pas la crise du Covid qui est responsable de l'échec de la réforme en 2020, malgré ce que la Macronie veut nous faire croire. Son échec, c'est l'échec d'Emmanuel Macron, qui a voulu imposer un projet dogmatique

« La justice nous commande également de réfléchir à la pension minimum. »

et mal ficelé, faisant de nombreux perdants notamment parmi les professions libérales, et basé sur le mensonge du même euro cotisé ouvrant droit aux mêmes droits. Ce qui était prévu, c'était déjà de recourir au 49-3, et l'apparition du Covid-19 n'y est pour rien... C'était bien parce qu'à l'époque aussi le Gouvernement n'avait pas la majorité pour le faire adopter !

Oui, nous allons devoir travailler plus longtemps pour les raisons expliquées précédemment. Cette augmentation du temps de travail ne doit toutefois pas se faire sans une réflexion profonde sur deux éléments : d'abord l'emploi des seniors. Bien qu'il progresse, il n'est pas suffisant. Il était de 56,2 % en 2021, trop peu si nous demandons aux Français de travailler plus. Enfin, la justice sociale. La pénibilité,

les carrières longues, les carrières hachées, doivent faire l'objet d'une prise en compte plus forte.

La justice nous commande également de réfléchir à la pension minimum. Trop nombreux sont ceux qui, malgré avoir cotisé toute leur vie, se retrouvent avec une pension ne leur permettant pas de vivre dans la dignité. Les Républicains sont attachés à la valeur travail, et quoi de plus injuste que d'avoir travaillé toute une vie et ne pas pouvoir s'en sortir une fois arrivé à la retraite ? Alors oui, ayons le courage de mener cette réforme indispensable pour sauver notre système de retraite par répartition. ●



Comment pourrait-il en être autrement lorsque la démographie de notre pays sera négative ? Notre système des retraites connaîtra ainsi plus de retraités et moins de cotisants. Plus de sorties, moins d'entrée, c'est ce qu'on appelle un déficit structurel, auquel il faut trouver une réponse.

Quelles sont les réponses possibles ? Elles ne sont qu'au nombre de trois : soit une hausse des cotisations, pour faire entrer plus d'argent, soit une baisse des pensions, pour faire sortir moins d'argent, soit une augmentation du temps de travail, pour cotiser plus longtemps. Les Républicains refusent catégoriquement la

THE PARLIAMENT

POLITICS, POLICY AND PEOPLE MAGAZINE



BESOIN D'ENTRER EN CONTACT AVEC DES DÉCIDEURS POLITIQUES EUROPÉENS ?

Lu par les personnes les plus influentes du monde politique européen, *The Parliament Magazine* est la plateforme de référence pour suivre l'actualité, y prendre part, et avoir un impact décisif sur les politiques de l'UE.

En savoir plus sur
opportunités publicitaires



MISMISSIONS NOUVEAUX EFFETS



Sommaire

- 34 Présidence de la République, Gouvernement
- 44 Parlement
- 47 Corps d'État, AAI
- 48 Partis politiques
- 50 C.O.M, Conseils régionaux et départementaux
- 52 Communes, préfecture de police de Paris
- 53 Préfectures
- 65 Autres mouvements

LA FÊTE DES ENTREPRISES

JEUDI 20 OCTOBRE

MON RESTO
C'EST MA BOÎTE !

QUE FERAIT MON
CENTRE MÉDICAL
SANS MOI ?

J'♥
ma
boîte

QUE FERAIT-ELLE
SANS MOI !

MAIRIES ET
ENTREPRISES, QUE
FERIONS-NOUS LES UNS
SANS LES AUTRES ?

20 ANS
DÉJÀ !
ÇA SE FÊTE !

JAIMEMABOITE.COM

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

ethic
Entreprises de Taille
Humaine Indépendantes
et de Croissance

Région
île de France

Plastalliance
Alliance Plasturgie & Composites du futur

G7

**SUD
RADIO**
PARLONS VRAI

**martin
belaysoud**

sos
Chrétiens d'Orient

**M media
transports**
Pour une publicité utile

Région
Hauts-de-France

Mouvement
des **Entreprises
de France**

GIFI
des Végés de Geste !

FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

Emeria

DERICHEBOURG
environnement

PAPREC

LE TROMBINOSCOPE

Loiselet & Daigremont
SERVICES IMMOBILIERS

"opinionway

ho travail

AUDIENS

COMMERÇANTS DE FRANCE
COOPÉRATIONS DES MARCHANDS

EcoRéseau
Business

LOSTE
1984

juste à temps

Groupe SCR
NEW WAYS OF COMMUNICATION

JCDecaux



CUR

**combattre
simultanément
plus de 30 cancers**

Parce que la santé a besoin d'audace.

Les chercheurs de MSD développent des traitements contre plus de 30 cancers. Leurs travaux, combinés à l'excellence de la recherche clinique française, ont permis à plus de 4 000 patients en France de participer à nos essais cliniques et d'accéder ainsi plus rapidement aux innovations thérapeutiques telles que l'immunothérapie.



MSD

INVENTING FOR LIFE